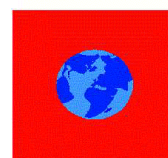




Ademe



DOCUMENT PUBLIC

Inventaire d'anciens sites industriels dans la région du Nord - Pas-de-Calais

Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lille

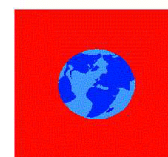
Étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM 99-F-007, 2000-POL-124B, 2001-POL-124 en particulier pour l'application des articles 1-5, 30, 31-2, 77 et 78 du contrat de plan État/Région 1994-1999 et des avenants n° 3, 4, 5, 6 et 8 de la convention EPF/BRGM

avril 2002
BRGM/RP-51582-FR





Ademe



DOCUMENT PUBLIC

Inventaire d'anciens sites industriels dans la région du Nord - Pas-de-Calais

Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lille

Étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM 99-F-007,
2000-POL-124B, 2001-POL-124 en particulier pour l'application des articles 1-5, 30, 31-2, 77
et 78 du contrat de plan État/Région 1994-1999 et des avenants n° 3, 4, 5, 6 et 8
de la convention EPF/BRGM

D. Maton

avec la collaboration de

Canler C., Dhennin E., Galy S., Garcin C., Houdaer S., Havez T., Mackowiak F., Malavielle P.,
Raillot P., Quetier S., Vinchon C., Walkowiak J.

avril 2002

BRGM/RP-51582-FR



Mots clés : Inventaire historique, Sites industriels, BASIAS, Base des anciens sites industriels et des activités de services, Lille, Nord.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Maton D., Canler C., Dhennin E., Galy S., Garcin C., Houdaer S., Havez T., Mackowiak F., Malavielle P., Raillot P., Quetier S., Vinchon C., Walkowiak J. (2002) - Inventaire historique d'anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lille. BRGM/RP-51582-FR, 76 p., 11 fig., 8 tabl., 3 ann.

© BRGM, 2002, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Avertissement

Le présent rapport concerne les anciens sites industriels et activités de services recensés sur l'arrondissement de Lille, d'après le cadrage retenu par le comité de pilotage régional. Ce cadrage est calé sur la méthodologie ADEME et sur les critères définis par le projet de note du ministère de l'Environnement DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996. La méthodologie adoptée, pour mener à bien cette étude, est celle découlant de la démarche nationale, après adaptation et validation par le comité de pilotage de la région Nord - Pas-de-Calais.

L'attention du lecteur est attirée sur les faits suivants :

- ce recensement concerne les sites dont au moins une activité relève des groupes d'activité 1 et 2 (définis par le projet de note ci-dessus). Les stations-services dont la capacité de stockage est inférieure à 10 m³ et les garages dont la surface totale est inférieure à 400 m² sont exclus de ce recensement. Une trace de ces sites est cependant gardée ;*
- les sites dont toutes les activités relèvent du groupe d'activité 3 et possédant un Dépôt de Liquides Inflammables (DLI) supérieur à 10 m³ ont été retenus. Une trace est gardée lorsqu'ils possèdent un DLI d'un total inférieur à 10 m³ ;*
- certains sites ou activités ont pu échapper au recensement pour différentes raisons : dossiers disparus des archives (destruction, perte), activités non classées (notamment avant 1911), sites ayant pu avoir un ou plusieurs DLI non soumis, à l'époque, à déclaration. Cet inventaire ne doit donc pas être considéré comme exhaustif ;*
- les données présentées dans la base de données BASIAS et commentées dans ce rapport sont valables à la date de l'édition de ce rapport et sont conditionnées par les connaissances actuelles de chaque site. Ces données sont susceptibles d'être complétées et/ou modifiées dans le futur, notamment celles concernant l'aménagement actuel ou futur du site ;*
- la mise en œuvre de la grille de tri n'est qu'une étape amont parmi celles mises en place par la circulaire ministérielle du 03 décembre 1993 pour la gestion des sites et sols pollués. Cette grille permet de répartir les sites recensés dans des classes de priorité conformément aux critères proposés par le projet de note du ministère de l'Environnement DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996. Il s'agit, à ce stade, de dégrossir le problème sans préjuger de la présence ou non d'une pollution sur ces sites. Cette grille est établie sur la base de critères simples, facilement accessibles au cours de l'IHR et exploitables à l'échelle du département ou de l'arrondissement. Elle a pour objectif d'attirer l'attention sur un certain nombre de sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être envisagé. Les différents niveaux de classement permettent de distinguer les sites parmi différentes combinaisons possibles entre les activités passées, l'usage actuel du site et son environnement, mais il n'y a pas, à ce stade de relation, de proportionnalité entre le niveau de classement de l'inventaire et le niveau de pollution éventuel du site considéré. **Le fait qu'un site soit recensé dans BASIAS ne préjuge en rien sur son caractère pollué ou non.** Enfin la classification d'un site ne vaut qu'à une date donnée, en fonction des données acquises à cette date ;*

- les sites toujours en activité ne figurent pas dans la grille de tri. Aussi, un site en activité n'est pas forcément un site qui a conservé son activité initiale, mais un site sur lequel une activité classée s'exerce toujours. **Il s'agit, en effet, du recensement de sites et non pas d'usines ou d'entreprises.** Les sites qui sont partiellement en activité figurent dans cette grille de tri, la note d'aménagement étant relative à la partie ayant cessé toute activité classée ;
- les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base nationale des anciens sites industriels et des activités de service. Cette base gérée par le BRGM a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998.

Synthèse

À la demande des ministères de l'Industrie et de l'Environnement ainsi que du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, le BRGM réalise aujourd'hui, au titre de sa mission de Service public, un inventaire d'anciens sites industriels qui s'inscrit dans le cadre des travaux du pôle de compétence sites et sols pollués.

Une convention cadre a été signée entre l'État, le conseil régional Nord - Pas-de-Calais et le BRGM pour la réalisation d'actions de Service public, en particulier pour l'application des articles 1-5, 30, 31-2, 77 et 78 du contrat de plan État-Région 1994-1998.

Dans le cadre des avenants 3, 4, 5, 6 et 8 de la convention BRGM-EPF, cette étude sur l'arrondissement de Lille a été financée conjointement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), le conseil régional Nord - Pas-de-Calais, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et la dotation de Service public du BRGM.

Dans un premier temps, après dépouillement des archives départementales, la méthode avait été testée sur l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais pour les activités de Carbochimie, de Sidérurgie et de Chimie Kühlmann (CSCK) (BRGM, 1994 ; 1996a). Elle a ensuite été élargie à toutes les activités des groupes SEI 1 et 2 définies par le projet de note DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996 (BRGM, 1997a ; 1997b) sur les arrondissements de Lens (BRGM, 1997c), Douai (BRGM, 1998), Calais (BRGM, 1999a), Valenciennes (BRGM, 1999b), Béthune, Boulogne, Montreuil et Saint-Omer (BRGM, 1999c) et la ville de Tourcoing (BRGM, 1999d). Le présent rapport constitue la suite de ce travail. Il traite des différentes étapes de l'acquisition des données lors de l'inventaire d'anciens sites industriels de l'arrondissement de Lille et présente les résultats de ce recensement.

L'inventaire suit la méthode nationale publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation, différentes tâches ont été successivement effectuées. Ce sont :

- le dépouillement des archives départementales du Nord concrétisé par l'élaboration de fiches d'installations. Ces fiches ont pu être complétées par les données fournies par le MATE, le conseil régional, la DRE, la DRIRE, l'EPF, la LMCU, le pôle de compétences et celles figurant dans l'inventaire CSCK ;
- le regroupement par site des installations recensées au cours de l'étape précédente ;
- la localisation des sites sur les plans communaux et/ou sur des cartes topographiques IGN à 1/25 000 ;
- la recherche des sites toujours en activité par contact avec la DRIRE, des mairies et/ou consultation des pages jaunes de l'annuaire France Télécom sur internet. Ces sites ne font pas l'objet d'instruction des critères environnementaux mais sont néanmoins saisis dans BASIAS, avec la mention « site toujours en activité », raison sociale de l'occupant actuel et nature de l'activité exercée ;

- la visite rapide d'une partie des sites pour valider leur localisation et vérifier leur état actuel d'occupation. Dans certains cas, le contact avec les mairies, lors de la visite, est nécessaire pour localiser des sites disparus ;
- l'appréciation du contexte environnemental sur les sites n'ayant plus d'activités industrielles : captages AEP (Alimentation en Eau Potable), forages à usage agricole ou industriel, cours d'eau, étendues d'eau, ZNIEFF, parc naturel régional, zone de baignade, zone inondable, etc. ;
- la recherche de l'existence d'un éventuel projet de réaménagement pour les sites qui sont apparus en friche, par contact avec la DRE, l'EPF, la DRIRE, la LMCU et les mairies ;
- la saisie de tous ces renseignements dans la Base de données des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service (BASIAS) de toutes les informations récoltées y compris les coordonnées x et y des sites localisés, permettant ainsi l'exploitation de données par un Système d'Information Géographique (SIG) et la sortie de cartes ;
- et enfin un classement, selon la grille proposée par la méthodologie nationale, des anciens sites localisés, en fonction de la nature de l'activité, de critères environnementaux et de l'utilisation du site.

Les résultats statistiques de cette démarche d'inventaire appliquée à l'arrondissement de Lille sont les suivants :

- **5 101** sites/installations, correspondant essentiellement aux groupes SEI 1 et 2 ont été retenus. Ces sites/installations se répartissent sur **112** des **125** communes que compte l'arrondissement de Lille. Les 13 communes restantes n'ont aucun site appartenant à l'un des groupes SEI 1 ou 2, mais certaines d'entre elles renferment des garages de superficie inférieure à 400 m² et/ou des DLI de capacité inférieure à 10 m³. Sur ces 5101 sites/installations, on dénombre :
 - . **1 116** qui sont toujours en activité,
 - . **3 231** qui ont cessé aujourd'hui toute activité industrielle, dont **3 183** sites localisés ont été soumis à la grille de tri,
 - . **754** sites/installations qui n'ont pu être renseignés sur leur état d'activité par manque d'information suffisamment précise sur leur localisation ou leur activité actuelle.

Cette démarche d'inventaire appliquée à toutes les communes de l'arrondissement de Lille permet ainsi de soumettre à la réflexion du comité de pilotage l'ensemble des sites recensés. La classification utilisant la grille de tri proposée par le ministère de l'Environnement a donc été établie sur **3 183** anciens sites localisés. Elle permet de faire ressortir les sites susceptibles de présenter un risque pour l'homme via un éventuel réaménagement de type sensible (école, hôpital, habitation, ...), et/ou via des usages sensibles des eaux superficielles ou souterraines (proximité d'un forage de captage d'eau potable par exemple, ...). Ces 3183 sites sont répartis comme suit :

- **2 067** sites dans les classes 8, 7, 6 et 5a placés dans un contexte de cible potentielle, proximité d'un captage destiné à l'alimentation en eau potable (AEP), et ou de réaménagements réalisés ou projetés de type sensible ; ils sont au nombre de **1 662** pour les

activités relevant du groupe SEI 1 et de **405** pour les activités relevant du groupe SEI 2 du projet de note DPPR/SEI/BPSE ;

- **328** sites sont dans les classes 5b et 4, placés dans des contextes géologiques de grande vulnérabilité mais sans cible potentielle actuellement identifiée ; ils ne présentent pas, à ce jour, de réaménagement de type sensible ;
- **788** sites sont dans les classes 3 et 2 ; ils ne se trouvent pas à proximité de captages destinés à l'AEP, ni dans un contexte géologique vulnérable et ne présentent pas, à ce jour, de réaménagement de type sensible.

Il faut souligner qu'à l'issue cet l'inventaire, étape très en amont de la gestion rationnelle des sites et sols (potentiellement) pollués mise en place par la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993, les sites recensés ne sont que des sites sur lesquels une activité industrielle s'est déroulée dans le passé. Ce recensement ne préjuge en rien du niveau de pollution de ces sites qui, à ce stade, n'est pas démontrée.

Le soin est laissé au comité de pilotage de hiérarchiser les sites au sein d'une même classe en fonction de critères particuliers et de sensibilités spécifiques à l'arrondissement de Lille.

Sommaire

1. Introduction	13
2. Contexte général de l'étude	15
2.1. Contexte régional	15
2.2. Historique de l'inventaire.....	15
2.2.1. Création de l'Établissement Public Foncier (EPF)	15
2.2.2. Création du pôle de compétence sites et sols pollués.....	16
2.3. Comité de pilotage de l'opération IHR.....	17
2.4. Délivrables remis	18
3. Acquisition des données	19
3.1. Les différentes étapes d'acquisition de données.....	19
3.2. Commentaires sur les étapes de l'inventaire	20
3.2.1. Le cadrage et la préparation	20
3.2.2. La présélection des cotes d'archives	21
3.2.3. Le dépouillement des dossiers d'archives	21
3.2.4. Le regroupement par site des fiches établies.....	22
3.2.5. La localisation des sites sur cartes.....	22
3.2.6. Les enquêtes préliminaires.....	23
3.2.7. La visite rapide de terrain.....	24
3.2.8. L'instruction des critères environnementaux.....	25
3.2.9. La validation des informations récoltées à ce jour et la recherche de l'existence d'un éventuel projet de réaménagement	26
3.2.10. La saisie dans BASIAS.....	26
3.2.11. Mise en œuvre de la grille de tri.....	26
4. Présentation générale des données de l'inventaire	27
4.1. Répartition des anciens sites industriels.....	27

4.2. État d'activité des sites.....	27
4.3. Nombre des sites localisés et géoréférencés.....	30
4.4. Répartition des installations et des sites par codes et groupes d'activités	31
4.4.1. Répartition de l'ensemble des 8 314 installations recensées	31
4.4.2. Répartition des 5 101 sites recensés dans BASIAS.....	33
5. Mise en œuvre de la grille de tri du 17 avril 1996 proposée par le ministère de l'Environnement	35
5.1. La méthode de classement utilisée.....	35
5.2. Le choix des sites soumis à la grille de tri.....	36
5.3. Les sites de la grille de tri par rapport au type de réaménagement.....	36
5.3.1. Critères d'évaluation par rapport au type de réaménagement	36
5.3.2. Application des critères d'évaluation aux sites recensés.....	37
5.4. Les sites de la grille de tri par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité des eaux.....	38
5.4.1. Critères d'évaluation par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité.....	38
5.4.2. Critères d'évaluation par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité dans l'arrondissement de Lille	40
5.4.3. Application des critères d'évaluation aux sites recensés.....	41
5.5. Importance de l'activité.....	42
5.6. Connaissance d'un accident ou d'une pollution.....	44
5.7. Résultat de la mise en œuvre de la grille de tri.....	44
6. Conclusion	47
6.1. Conclusion générale	47
6.2. Moyens de communication et de diffusion.....	48
7. Bibliographie	51

Liste des annexes

Ann. 1 - Liste des activités non retenues par le comité de pilotage Nord - Pas-de-Calais	53
Ann. 2 - Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité du SEI.....	57
Ann. 3 - Notations des diverses catégories d'usages/réaménagements post activités ICPE, retenues dans la grille de sélection de BASIAS.....	73

Liste des figures

Fig. 1 - Cartographie de la répartition des 5 101 sites recensés sur les communes de l'arrondissement de Lille.....	29
Fig. 2 - Histogramme relatif à l'état d'activité des sites recensés.....	30
Fig. 3 - Histogramme relatif au nombre de sites recensés, localisés et géoréférencés..	31
Fig. 4 - Histogramme de la répartition des diverses familles d'activités recensées	32
Fig. 5 - Histogramme relatif au nombre de sites par groupes d'activité SEI en fonction de l'état d'activité.....	34
Fig. 6 - Histogramme représentant les 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de réaménagement.....	38
Fig. 7 - Cartographie de la répartition des 3 183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et l'usage actuel ou projeté de chaque site	39
Fig. 8 - Histogramme de la répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.....	41
Fig. 9 - Cartographie de la répartition des 3 183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et la vulnérabilité/sensibilité des nappes ou de la proximité des captages AEP	43
Fig. 10 -Histogramme représentant les 3 183 sites soumis à la grille de tri répartis par classe de sélection	44
Fig. 11 -Cartographie de la répartition des 3 183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et la classe du site.....	46

Liste des tableaux

Tabl. 1 - Répartition des 5 101 sites recensés sur les communes de l'arrondissement de Lille.....	28
Tabl. 2 - Nombre des sites recensés en fonction de l'état d'activité.....	30
Tabl. 3 - Nombre de sites localisés et géoréférencés.....	31
Tabl. 4 - Répartition des diverses familles d'activités recensées	32
Tabl. 5 - Nombre de sites par groupes SEI en fonction de l'état d'activité.....	34
Tabl. 6 - Grille des diverses classes de priorités résultant du croisement des critères « sensibilité/vulnérabilité » et « type de réaménagement ».....	35
Tabl. 7 - Répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de réaménagement.....	37
Tabl. 8 - Répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.....	41

Liste des abréviations

ADEME	- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AEAP	- Agence de l'Eau Artois-Picardie
BPSE	- Bureau de la Pollution des Sols et de l'Énergie
BRGM	- Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAMT	- Centre des Archives du Monde de Travail à Roubaix
CNRSSP	- Centre National de Recherche sur les Sites et Sols Pollués
CR/DPRU	- Conseil Régional / Direction des Projets Urbains et Ruraux
CRSRE	- Comité Régional Stratégique de Recherche en Environnement
DIREN	- Direction Régionale de l'Environnement
DPPR	- Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRE	- Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE	- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EPF	- Établissement Public Foncier
HBNPC	- Houillères de Bassin du Nord et du Pas-de-Calais
IGN	- Institut Géographique National
LMCU	- Lille Métropole Communauté Urbaine
MATE	- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
SEI	- Service Environnement Industriel
SGA	- Service Géographique de l'Armée
SGR/NPC	- Service Géologique Régional / Nord - Pas-de-Calais
AEA	- Alimentation en Eau Agricole
AEI	- Alimentation en Eau Industrielle
AEP	- Alimentation en Eau Potable
BASIAS	- Base de données nationale des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
BDFI	- Base de Données des Friches Industrielles
BSS	- Banque de données du Sous-Sol
CSCK	- Carbochimie, Sidérurgie-métallurgie et Chimie KÜHLMANN
DLI	- Dépôt de Liquide Inflammable
EDII	- Établissements Dangereux Incommodes et Insalubres
ICPE	- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IHR	- Inventaires Historiques Régionaux
OASIS	- Observatoire des Anciens Sites Industriels Susceptibles d'être pollués
SIG	- Système d'Information Géographique
ZICO	- Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages
ZNIEFF	- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

1. Introduction

À la demande des ministères de l'Industrie et de l'Environnement ainsi que du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, le BRGM réalise aujourd'hui, au titre de sa mission de Service public, un inventaire d'anciens sites industriels qui s'inscrit dans le cadre des travaux du pôle de compétence sites et sols pollués.

Une convention cadre a été signée entre l'État, le conseil régional Nord - Pas-de-Calais et le BRGM pour la réalisation d'actions de Service public, en particulier pour l'application des articles 1-5, 30, 31-2, 77 et 78 du contrat de plan État-Région 1994-1998.

Dans le cadre des avenants 3, 4, 5, 6 et 8 de la convention BRGM-EPF, cette étude sur l'arrondissement de Lille a été financée conjointement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), le conseil régional Nord - Pas-de-Calais, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et la dotation de service public du BRGM.

Lors de la réunion du comité de pilotage du 30 avril 1997, le BRGM a présenté l'état d'avancement du travail de dépouillement des archives du Nord. Vu le nombre estimé très important de sites à inventorier (plus de 10 000 sites pour la région NPC), le Comité de pilotage a décidé de mener le travail par arrondissement.

Le présent rapport s'inscrit dans cette démarche. Il traite de l'étude menée sur l'arrondissement de Lille et présente les résultats de ce recensement. Les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives, jusqu'aux différents regroupements, suivis des visites rapides sur le terrain, de la recherche des critères environnementaux, de la saisie dans la base de données BASIAS et la mise en œuvre de la grille de tri.

Cette étude finalise pour l'arrondissement de Lille l'inventaire des anciens sites industriels commencé en 1994, sur les activités de Carbochimie, de Sidérurgie et Chimie Kühlmann (CSCK). L'objectif final de cette étude est de fournir au comité de pilotage régional une sélection de sites sur lesquels une vigilance plus ou moins accrue pourrait être envisagée. Cette sélection est effectuée en mettant en œuvre la grille de tri proposée dans la méthodologie nationale (cf. ann. 8 du guide ADEME de 1996). Elle permet de ressortir les sites pouvant présenter un risque pour l'homme via un éventuel réaménagement de type sensible (école, hôpital, habitation, ...), et/ou via des cibles potentielles liées aux eaux superficielles ou souterraines (proximité d'un forage de captage d'eau potable, ...).

2. Contexte général de l'étude

2.1. CONTEXTE RÉGIONAL

La région Nord - Pas-de-Calais possède une longue et riche histoire industrielle. La reconversion industrielle a fait paraître de nombreuses friches industrielles (nombre : 1 044), couvrant 9 656 ha. Ce contexte économique a incité les services de l'État à afficher de façon transparente toutes les séquelles laissées par ce lourd passé.

Plus tôt que d'autres sur l'ouvrage, le Nord - Pas-de-Calais développe aujourd'hui son savoir-faire en matière de gestion des sols pollués et des sédiments toxiques, aidé dans sa tâche difficile depuis 1995 par le **pôle de compétence sites et sols pollués**, outil fédérateur de savoir-faire et d'expertise en la matière.

Le Nord - Pas-de-Calais s'est retrouvé au premier rang des régions françaises pour le nombre de 109 sites recensés en 1994 lors du recensement national des sites et sols pollués. Ceci s'explique en partie par le fait que le recensement régional fut un des plus précoces. Le nombre est de 143 en 1996 et de 404 en 2000 dont 95 sites pollués ou susceptibles de l'être sur le seul arrondissement de Lille.

Deux bases de données, « Observatoire des Anciens Sites Industriels Susceptibles d'être pollués » (OASIS) et « Base de données nationale des Anciens Sites Industriels et Activités de Services » (BASIAS) du Nord et du Pas-de-Calais, ont été créées puis mises en place dans le cadre d'accords entre l'État et la région Nord - Pas-de-Calais. Nous allons, dans les paragraphes suivants, retracer succinctement le contexte historique qui a débouché sur le rattachement de ces deux bases de données aux activités du pôle de compétence sites et sols pollués.

2.2. HISTORIQUE DE L'INVENTAIRE

2.2.1. Création de L'Établissement Public Foncier (EPF)

Dès 1982, la région et l'État se sont engagés dans une politique active de reconquête des friches. Dans le cadre du contrat de plan État-Région 1989-1993 a été créé l'Établissement Public Foncier « EPF » (établissement public de l'État à caractère industriel et commercial), mis en place par décret ministériel en décembre 1990. Il intervient notamment sur les friches pour lesquelles il n'y a pas de projet de réaménagement à court terme. Son action vise à la résorption des principaux « points noirs » et a évolué dans le présent contrat de plan État-Région, vers la requalification environnementale des friches.

Les premières opérations, conduites en 1991-1992, ont mis en exergue les problèmes posés par la pollution du sol de certaines friches, ce qui a ralenti le processus de réhabilitation des friches par la mise en œuvre de traitements adaptés. Cette procédure a

conduit au développement d'un travail en commun avec la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais (DRIRE). Par ailleurs, depuis 1987, la DRIRE assure l'inventaire des sites industriels potentiellement pollués de la région dont les résultats sont gérés aujourd'hui dans la base de données BASOL. Dès 1992, un inventaire des friches industrielles a été lancé à la demande du conseil régional Nord - Pas-de-Calais et de la Direction Régionale de l'Équipement Nord - Pas-de-Calais (DRE/NPC), qui a abouti à la création de la Base de Données des Friches Industrielles (BDFI).

Parallèlement, dans l'objectif d'une meilleure gestion des anciens sites industriels, un groupe de travail régional a mis au point une base de données dite « Observatoire des Anciens Sites Industriels Susceptibles d'être pollués » (OASIS). Ce groupe de travail réunissait alors des représentants de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), de la Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais (DIREN), de la DRIRE et de l'EPF.

En 1993, le ministère de l'Environnement a mis en place une méthodologie à l'échelle nationale pour gérer la problématique des sols pollués : les Inventaires Historiques Régionaux (IHR) des anciens sites industriels et activités de services qui ont pour vocation d'être recensés dans la Base de données nationale des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (BASIAS).

2.2.2. Création du pôle de compétence sites et sols pollués

C'est également en 1993 qu'un groupe de réflexion, piloté par la DRIRE et l'EPF et réunissant la plupart des représentants des services déconcentrés de l'État et de la région, aboutissait à la proposition de mise en place d'un pôle de compétence sur les sites et sols pollués dans le cadre du contrat de plan 1994-1998.

Ce groupe de réflexion a démontré la nécessité de fédérer l'ensemble des partenaires du monde des entreprises, de la recherche, des associations, des services de l'État et de la Région et des collectivités pour faire progresser la connaissance et la gestion des sols pollués et des sédiments toxiques.

C'est en 1995 que le **pôle de compétence sur les sites et sols pollués** a été installé et placé auprès de l'EPF, qui en assure le secrétariat permanent et l'animation de la thématique sols. Les objectifs majeurs du pôle sont de :

- faire progresser les connaissances et maintenir le pôle en contact permanent avec le niveau national et international ;
- encourager le développement de savoir-faire pour répondre à une demande régionale susceptible d'être exportée ;
- valoriser cette capitalisation du savoir et des expériences par une large diffusion des acquis.

L'Observatoire des Anciens Sites Industriels Susceptibles d'être pollués « OASIS » intégré dans la base de données nationale « BASIAS » d'une part et l'Inventaire Historique Régional du Nord - Pas-de-Calais (IHR) d'autre part, constituent la base de l'atelier « mémoire industrielle » de la thématique sols du pôle de compétence sur les sites et sols pollués.

2.3. COMITÉ DE PILOTAGE DE L'OPÉRATION IHR

L'Inventaire Historique Régional (IHR) est suivi par un comité de pilotage rassemblant, pour la région Nord - Pas-de-Calais les organismes suivants, partenaires au sein du pôle de compétence sur les sites et sols pollués :

- Organismes financeurs :

- . Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP),
- . Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais (CR/NPC),
- . Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME/NPC),
- . Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU),
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MEFI), via la dotation de Service public du BRGM et représenté par la DRIRE du Nord - Pas-de-Calais (DRIRE/NPC) ;

- Maître d'ouvrage délégué :

- . Pôle de compétence sur les sites et sols pollués placé auprès de l'Établissement Public Foncier du Nord - Pas-de-Calais (EPF/NPC).

- Maître d'œuvre :

- . Service Géologique Régional du Nord - Pas-de-Calais du BRGM (SGR/NPC).

D'autres organismes ont participé au comité de pilotage et ont aidé à la réalisation de ce travail :

- Direction Régionale de l'Équipement du Nord - Pas-de-Calais (DRE/NPC) ;
- Établissement Public Foncier du Nord - Pas-de-Calais (EPF/NPC).

Le rôle de cette structure a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre tout au long de la réalisation de l'inventaire (y compris les renseignements sur l'état actuel de certains sites).

2.4. DÉLIVRABLES REMIS

Dans le cadre de l'IHR Nord - Pas-de-Calais, une série de rapports a été remise par le BRGM au comité de pilotage :

- méthodologie d'approche - **mars 1994** ;
- inventaire historique des anciennes activités liées à la carbochimie, à la sidérurgie-métallurgie et à la chimie KÜHLMANN de la région Nord - Pas-de-Calais - **décembre 1994** ;
- validation sur le terrain de l'inventaire cartographique et documentaire des anciens sites industriels liés à la carbochimie, la sidérurgie et la chimie KÜHLMANN de la région Nord - Pas-de-Calais - **janvier 1996** ;
- inventaire des anciens sites industriels dans la région du Nord et du Pas-de-Calais (rapport en trois parties) :
 - . **partie A** : Principes et méthodologie nationale de l'IHR - **décembre 1997**,
 - . **partie B** : Présentation des spécificités de la méthodologie et de l'état d'avancement, en décembre 1997, de l'inventaire dans chacun des départements du Nord et du Pas-de-Calais - **décembre 1997**,
 - . **partie C** : Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels par arrondissement :
 - volume 1 : arrondissement de Lens - **décembre 1997**,
 - volume 2 : arrondissement de Douai - **octobre 1998** ;
- inventaire des anciens sites industriels dans la région du Nord et du Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Calais - **novembre 1999** ;
- inventaire des anciens sites industriels dans la région du Nord et du Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Valenciennes - **novembre 1999** ;
- inventaire des anciens sites industriels dans la région du Nord et du Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur la commune de Tourcoing - **décembre 1999** ;
- inventaire des anciens sites industriels dans la région du Nord et du Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer - **décembre 1999**.

Dans le cadre d'OASIS, une série de rapports a également été remise par le BRGM au comité de pilotage :

- observatoire des anciens sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution. Rapport de Synthèse - **juin 1994** ;
- observatoire des anciens sites industriels. Proposition d'évolution de la base de données - **janvier 1998**.

3. Acquisition des données

Ce chapitre présente et commente les différentes étapes nécessaires à la réalisation proprement dite de l'inventaire sur l'arrondissement de Lille. Il s'agit donc des étapes situées en aval des phases de cadrage et de préparation de ce type d'opération. Ces différentes étapes de l'acquisition des données de la méthode nationale globale ont déjà fait l'objet d'une description détaillée (BRGM, 1997a et b).

3.1. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'ACQUISITION DE DONNÉES

Pour mener à bien un travail d'inventaire, dix étapes principales doivent être réalisées :

- le cadrage et la préparation ;
- la présélection des cotes d'archives ;
- le dépouillement des archives, notamment archives de la préfecture versées aux archives départementales, concrétisé par l'élaboration d'une fiche par installation ;
- le regroupement par site des installations recensées au cours de l'étape précédente ;
- la localisation des sites sur des plans communaux et/ou sur cartes topographiques IGN à 1/25 000. La consultation des guides Ravet-Anceau, des annuaires de l'arrondissement étudié et la corrélation entre cadastres anciens et cadastres actuels est parfois nécessaire pour localiser certains sites, notamment les plus anciens. L'approche toponymique sur des anciennes cartes est aussi réalisée à ce stade ;
- la recherche des sites encore en activité, par consultation de la DRIRE, des mairies, et/ou des annuaires France Télécom (pages jaunes sur internet), ces sites ne seront pas soumis à la grille de tri ;
- la visite rapide d'une partie des sites pour valider leur localisation et vérifier leur état actuel d'occupation ;
- l'appréciation du contexte environnemental pour les sites n'ayant plus d'activité industrielle ;
- la recherche de l'existence d'un projet de réaménagement éventuel pour les sites qui sont apparus en friche, par contact avec le CR/DPUR, la DRE, la DRIRE, l'EPF et les communes concernées ;
- la saisie de toutes ces informations dans la Base de données des Anciens Sites Industriels et des Activités de Services (BASIAS) développée sous Access.

3.2. COMMENTAIRES SUR LES ÉTAPES DE L'INVENTAIRE

3.2.1. Le cadrage et la préparation

Lors du cadrage et de la préparation de l'inventaire régional, le comité de pilotage a dû définir clairement les objectifs et le périmètre de l'étude.

Dans le cas de la région Nord - Pas-de-Calais, le comité de pilotage a **attribué les priorités aux arrondissements suivants** : Lens et Douai pour 1997, Calais et Valenciennes pour 1998, Béthune, Boulogne, Montreuil et Saint-Omer ainsi que les communes de Tourcoing et Roubaix pour 1999 et enfin à l'arrondissement de Lille en 2000.

Concernant **le type d'activité industrielle et la taille minimale des sites à retenir**, un seuil a été fixé puisque le comité de pilotage ne retient que les installations soumises à autorisation préfectorale, à déclaration ou bien à redevance annuelle et classées pour la protection de l'environnement (ICPE). On prend aussi en compte la nomenclature plus ancienne en application de la loi du 19/12/1917 [les établissements dangereux, incommodes et insalubres (EDII) de 1^{re} ou 2^e classe]. En concertation avec le comité de pilotage, une liste de thèmes non retenus a été mise en place (cf. ann. 1). Il s'agit en général des activités faisant partie du groupe SEI 3 comme l'agro-alimentaire, le travail du bois, les cimenteries, les briqueteries, etc ainsi que les garages et carrossiers de surface inférieure à 400 m². Le Dépôt de Liquide Inflammable (DLI) est néanmoins considéré comme une installation classée. Ainsi, tout site appartenant au groupe SEI 3 et possédant un DLI de volume supérieur à 10 m³ a été retenu comme faisant partie du groupe 1 et une fiche a donc été établie. Par exemple, l'extraction du charbon ne fait pas partie des activités prises en compte par le comité de pilotage ; cependant, des DLI peuvent se situer sur les carreaux de fosses. Dans ces conditions, les carreaux de fosses sont recensés. Il en est de même pour les cimenteries qui font partie du groupe 3.

Une **liste des sources d'informations** a également été préalablement établie en précisant les sources prioritaires et celles de second ordre qui pourront être consultées en cas de recherches de données complémentaires. Il apparaît donc nécessaire d'établir une liste des différents types d'archives à consulter. Les principales sources consultables sont les archives départementales du Nord, la Base de Données des Fiches Industrielles (BDFI), le recensement national des sites et sols pollués en France (MATE, 1996 et mis à jour en 2000) et l'inventaire CSCK (BRGM, 1994, 1996a). Les autres sources étant : les archives de la DRIRE, le Centre Historique Minier de Lewarde (CHML) (une seule commune de l'arrondissement, Ostricourt, est concernée par les activités minières), les guides Ravet-Anceau.

Par conséquent, cette phase de préparation fut de première importance pour bien cadrer la démarche de l'inventaire.

3.2.2. La présélection des cotes d'archives

Les cotes d'archives sont classées par périodes et seules étaient consultables librement les références ayant plus de 60 ans d'existence (cette barre a été abaissée à 50 ans en 1998). Cependant, une dérogation au niveau national a été accordée au personnel mandaté par le BRGM pour la consultation des dossiers remontant à plus de 30 ans. La période inventoriée, durant ce travail, s'étend donc de 1800 environ, jusqu'en 1969 pour Roubaix-Tourcoing et 1970 pour le restant des communes de l'arrondissement. D'autres dérogations ont été accordées en 1998 puis en 2000 au BRGM/SGR/NPC pour consulter les dossiers des installations classées versés par la préfecture du Nord entre 1969 et 1995. Cette même préfecture a autorisé les agents BRGM à emprunter et consulter les dossiers des ICPE encore en sa possession (années 1996 à 2000, cf. ci-dessous). Compte tenu des priorités actuelles, le comité de pilotage a décidé de reporter la consultation de ces références à une date ultérieure. L'usage des informations recueillies reste cependant réglementé dans cette dérogation.

Conformément aux décisions du comité de pilotage au cours de la réunion du 20 janvier 2000, l'inventaire des sites pouvant avoir un impact sur le champ captant de Lille sud (projet BRGM référencé 2000-POL-D05) s'est poursuivi jusqu'à 1996 pour Seclin et 1999 pour onze communes¹.

3.2.3. Le dépouillement des dossiers d'archives

Le dépouillement a débuté par la consultation des archives de la préfecture déposées aux archives départementales du Nord. Il a ensuite été étendu à l'inventaire CSCK, aux sites recensés dans la base de données des friches industrielles (édition actualisée en 1997) dont le CD-ROM fut remis par l'EPF. À quelques exceptions près (présence d'un doute), seuls les sites ayant une activité relevant du groupe 1 ou 2 ont été retenus.

D'autres sources de documentation ont apporté leur nouveau lot de fiches ou ont simplement permis d'apporter un complément d'informations et/ou de retrouver les adresses manquantes et faciliter ainsi la localisation des sites concernés :

- les guides Ravet-Anceau (de ~ 1880 à nos jours), notamment utilisés pour retrouver les adresses manquantes d'un certain nombre de sites et parfois pour les localiser. Les annuaires de France Télécom (pages jaunes sur internet) ont également été consultés pour les enquêtes préliminaires (recherche des sites encore en activité) ;
- le recensement national des sites et sols pollués (publié en 1996 par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et mis à jour en 2000 ; les fiches ont été remises par la DRIRE, groupe de subdivisions de Lille) ;
- une documentation, remise par la DRE de la région NPC concernant les activités minières (concerne les arrondissements miniers) ;

¹ Avelin, Emmerin, Faches-Thumesnil, Fretin, Gondécourt, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Noyelles-les-Seclin, Templemars, Vendeville, Wattignies.

- les archives du centre historique minier de Lewarde (concerne les arrondissements miniers).

La première étape aux archives départementales est très longue (environ un quart d'heure par site, mais peut demander plus de temps en cas d'un dossier bien chargé) et il faut souligner le problème d'accès à certains dossiers. Durant la phase de dépouillement, il faut aussi se préoccuper de la localisation exacte, ou à défaut, approximative des sites, à partir des plans d'ensemble et/ou de situation, dans les divers dossiers.

Une sélection des sites/installations, opérée sur la seule base des activités des 1^{er} et 2^e groupes définis par le projet de note DPPR/SEI/BPSE, a donc été nécessaire, dès ce stade, pour focaliser le repérage sur les sites qui apparaissaient, *a priori*, les plus intéressants pour la suite de la démarche. Par exemple, les Dépôts de Liquides Inflammables (DLI) de moins de 10 m³ ont été écartés, ainsi qu'un grand nombre de petits sites, tels que, les garages et carrossiers de surface inférieure à 400 m².

3.2.4. Le regroupement par site des fiches établies

Ce regroupement s'est effectué au fur et à mesure du dépouillement des archives. Il a permis d'éliminer un certain nombre de doublons concernant les fiches instruites à l'occasion d'un simple changement d'exploitant d'une même installation, ou lorsque plusieurs installations ont eu un seul lieu d'exploitation. Un fichier Excel, contenant les sites recensés dans BASIAS triés par commune et par rue, a permis de vérifier rapidement si le site existe déjà.

Les autres fiches, soupçonnées (ou non) de concerner des sites identiques, ont attendu le résultat des enquêtes complémentaires (archives et/ou documentations municipales), voire les visites de terrain pour être éventuellement regroupées.

3.2.5. La localisation des sites sur cartes

La localisation des sites inventoriés commence aux archives grâce au plan de situation parfois présent dans les dossiers consultés et, dans de rares cas, grâce au plan de masse. Elle n'est pas toujours facile car les dossiers d'archives présentent souvent un plan de masse non exploitable. Pour beaucoup de stations services installées en bordure d'une route nationale ou départementale, le plan joint permet tout au plus de savoir de quel côté de la route le site se trouvait. Il faut aussi noter que ce genre de route couvre parfois plusieurs rues à l'intérieur de la même commune.

Heureusement, d'autres sites sont beaucoup plus faciles à localiser : ceux-ci se situent souvent à des angles de rues ou occupent partiellement ou totalement un pâté de maisons avec des noms de rues bien mentionnés. Ainsi un site sur trois, en moyenne, peut être localisé grâce aux plans joints.

Les installations soumises à autorisation, du moins celles d'après guerre (série W), sont plus faciles à localiser du fait de la taille, souvent importante, du site et de l'obligation faite à l'exploitant de joindre les deux types de plans (de masse et de situation), voire parfois plus (carte IGN ou SGA par exemple). Les plans de situation sont très intéressants et peuvent parfois mentionner d'autres sites situés dans l'entourage du site concerné dont la localisation posait justement certains problèmes. Ils permettent également de retrouver des rues dont le nom a changé.

Les sites localisés sont reportés sur des plans communaux et/ou sur des cartes IGN à 1/25 000. Les vieux plans Ravet-Anceau et les cartes IGN mentionnent parfois un nombre important de grands sites industriels : usines textiles, verreries, briqueteries, cimenteries, brasseries, sites miniers, terrils, etc., ce qui permet de les localiser facilement. Des anciennes et des nouvelles éditions des cartes IGN ou autres (cartes anglaises de 1918) ont été consultées pour localiser un maximum de grands sites. Les municipalités dont le plan communal est absent des guides habituels (Ravet-Anceau, Blay-Foldex) sont sollicitées pour l'envoi d'un plan. Une fois localisés sur cartes, ces sites sont prêts pour être géoréférencés. Cette étape est effectuée sous MAP INFO grâce à des fonds de cartes informatisés fournis par LMCU et par l'IGN.

Il faut souligner que les annuaires Ravet-Anceau sont d'une grande utilité pour réaliser le travail. En effet, les éditions régulières permettent entre autres :

- de retrouver l'adresse, avec ou sans numéro du site, quand elle n'était pas mentionnée dans les dossiers d'archives (ne concerne que les éditions d'avant 1982) ;
- de retrouver, pour les communes dont le plan revient régulièrement, les rues ayant changé de nom (sur la totalité ou sur une partie du parcours uniquement et d'éviter ainsi certains pièges) ;
- d'établir une corrélation entre les anciens numéros chronologiques des bâtiments et les nouveaux numéros métriques ou non (ne concerne que les éditions d'avant 1982).

Cette dernière partie fut largement décrite dans le rapport relatif à l'arrondissement de Douai (BRGM, 1998).

3.2.6. Les enquêtes préliminaires

Les enquêtes préliminaires sont menées avant le démarrage de ces visites. Certaines mairies et la DRIRE ont été contactées par téléphone pour éclaircir des points spécifiques et d'autres visitées. Ceci a permis de renseigner l'état actuel d'un certain nombre des sites. Parallèlement à ces prises de contact, les pages jaunes de France Télécom sont consultées sur le Web (en particulier les rubriques garages, stations services, constructions mécanique et métallique ainsi que la rubrique rues commerçantes qui n'existe que pour les grandes villes). Des sites, toujours en activité ou non, ont ainsi été retrouvés.

Les sites toujours en activité ne sont pas soumis à la grille de tri. Ils sont entrés dans BASIAS avec la mention « *site en activité* » dans la rubrique « *état actuel du site* ». Précisons qu'un site en activité n'est pas forcément un site qui a conservé son activité

initiale, mais un site sur lequel une activité de type ICPE s'exerce toujours. Il s'agit, en effet, du recensement de sites et non pas d'entreprises.

Les sites qui sont encore partiellement en activité sont signalés dans BASIAS. Dans ce cas, la notation aménagement concernera la partie du site n'ayant plus d'activité classée et les critères environnementaux seront instruits.

3.2.7. La visite rapide de terrain

La visite rapide de terrain est une étape très importante dans la démarche globale de l'inventaire. Elle est indispensable pour un grand nombre de sites pour les raisons suivantes :

- confirmer leur localisation ou les localiser, tout simplement, de façon à pouvoir renseigner les critères environnementaux (vulnérabilité,...) et à terme, gérer ces informations dans un Système d'Information Géographique (SIG) grâce aux coordonnées Lambert ;
- établir l'état d'occupation actuel du site : site industriel actif, autres types d'activité (non industrielle) après réaménagement, friche avec ou sans projet de réaménagement. Ces critères sont nécessaires pour mettre en œuvre la grille de sélection.

La visite de terrain n'est effectuée qu'à la fin de l'étape de dépouillement aux archives, après l'établissement de toutes les fiches. Cette précaution permet d'éviter (notamment pour les petites communes) une seconde visite.

Pour une meilleure efficacité, le circuit doit être soigneusement préparé au bureau, commune par commune, afin d'optimiser les itinéraires et les temps de trajet. La visite rapide porte sur tous les sites non renseignés ou non localisés lors des enquêtes complémentaires et permet de localiser et/ou de renseigner environ 80 % d'entre eux (dont une poignée de localisations approximatives). Certaines mairies sont sollicitées lors de ces visites de terrain et les chargés de l'urbanisme apportent leur concours pour localiser et/ou renseigner un certain nombre de sites.

Retrouver un site sur le terrain s'avère parfois très délicat pour plusieurs raisons :

- certaines rues ont disparu totalement ou partiellement ;
- l'ancienne numérotation de la rue est irrégulière ;
- certaines rues ont changé de nom sur une partie de leur parcours : ceci ne pose pas de problème pour une commune dont le plan revient systématiquement dans chaque édition des Ravet-Anceau, mais rend la recherche difficile pour les petites communes dont on ne dispose que d'un plan récent et d'un site avec une adresse imprécise ;
- l'adresse du site portée dans les dossiers d'archives ou dans les annuaires Ravet-Anceau peut correspondre à l'adresse privée du gérant de la société ou à celle du siège social ;

- l'adresse est imprécise et ne comporte pas de numéro (par exemple route nationale ou lieu-dit). Sur le terrain, la dite RN peut couvrir plusieurs rues dans la commune et le lieu-dit tout un quartier. Si le site n'est pas retrouvé sur le terrain, un retour au cadastre serait nécessaire (lorsque les références des parcelles existent dans les dossiers d'archives) pour permettre une localisation fiable ;
- pour ce qui concerne les stations-service et les distributeurs d'essence dont les adresses sont souvent imprécises, il s'avère qu'ils ont souvent changé de nom de groupe, ce qui rend difficile leur repérage, surtout lorsque leurs structures aériennes ont été démantelées puis réaménagées ;
- les établissements les plus anciens et les plus petits cumulent tous les inconvénients précédents et sont donc les plus difficiles à retrouver.

Dans certains cas, l'interrogation de la population locale et la sollicitation des mairies permet de compléter les données relatives à la localisation et/ou à l'état d'occupation actuel d'un certain nombre de sites.

À l'issue de cette visite de terrain, il arrive parfois que des sites que l'on croyait différents, se révèlent être identiques. Ceci concerne souvent des sites ayant eu deux exploitants qui ont donné (ou du moins l'un d'eux a donné) une adresse imprécise ou une seconde adresse (cas des sites donnant sur deux rues différentes). L'adresse imprécise, incomplète voire manquante (en dehors du nom de la commune) étant la plupart du temps celle de la première activité. On note en effet de plus en plus de précision dans les dossiers d'archives sur l'adresse et la localisation au fur et à mesure que les dossiers deviennent plus récents.

3.2.8. L'instruction des critères environnementaux

Cette étape consiste à rechercher des cibles potentielles liées aux eaux superficielles ou souterraines (AEP, zones conchylicole ou piscicole, zone de baignade) ou, à défaut de cible, par la définition de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère sous-jacent au site.

Elle a été réalisée en utilisant un Système d'Information Géographique (SIG) qui a permis de croiser la couche des sites géoréférencés avec d'autres couches concernant les arrondissements étudiés et les communes limitrophes, notamment celle des cartes géologiques, des aquifères, des cours d'eau, des captages d'eau (potable, agricole ou industrielle) et celles des zones d'intérêt particulier : ZNIEFF1 et ZNIEFF2, zones de baignade, zones inondables, parcs naturels régionaux, etc. Les fichiers relatifs à ces données sont fournis par l'IGN, la DIREN et l'AEAP.

Pour les sites localisés sur carte et ayant cessé toute activité classée, cette étape suit directement le résultat de l'enquête préliminaire. Pour d'autres, elle succède à la visite de terrain, étape nécessaire pour la localisation et le renseignement d'un bon nombre de sites. Ces critères environnementaux ne sont pas instruits pour les sites qui sont toujours en activité.

3.2.9. La validation des informations récoltées à ce jour et la recherche de l'existence d'un éventuel projet de réaménagement

La BDFI apporte un complément d'information comme la surface du site, les noms des propriétaires et l'aménagement actuel ou futur des sites en friche ; elle nous fut très utile depuis le lancement des IHR dans la région Nord - Pas-de-Calais notamment pour les papeteries, les sites miniers et sidérurgiques, les usines textiles et chimiques.

Les sites déjà recensés dans BASOL sont également ajoutés à BASIAS, s'ils n'y étaient pas.

Par contact et courrier avec les organismes publics départementaux : la DRE, la DRIRE, l'EPF et communaux : mairies et LMCU, la validation des informations récoltées a pu être effectuées pour quelques sites de l'arrondissement de Lille. Cette démarche pourra cependant être envisagée pour d'autres sites choisis par le comité de pilotage. Ce fut le cas par exemple des sites retenus pour la démarche « affinage de la grille de tri sur l'arrondissement de Valenciennes » (BRGM, 2002).

3.2.10. La saisie dans BASIAS

Toutes les informations récoltées sont saisies au fur et à mesure de l'acquisition des données dans la base de données BASIAS développée sous Access.

3.2.11. Mise en œuvre de la grille de tri

Cette grille de tri, mise en œuvre à la demande du comité de pilotage, a pour but de sélectionner parmi les sites inventoriés, ceux susceptibles de faire l'objet d'une vigilance accrue. Elle n'est appliquée qu'aux sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle et dont l'ancienne activité fait partie des groupes SEI 1 ou 2. Une note a été attribuée, pour chaque site concerné, sur les critères suivants :

- sensibilité/vulnérabilité du milieu aquifère,
- réaménagement du site.

4. Présentation générale des données de l'inventaire

4.1. RÉPARTITION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Ces statistiques concernent les 5 101 sites/installations recensés sur l'arrondissement de Lille, après regroupement des fiches par site, c'est-à-dire après l'élimination des doublons et tri selon le groupe SEI. À ce stade, un certain nombre de doublons subsiste certainement car tous les sites n'ont pas été visités, et parmi ceux qui l'ont été, tous n'ont pas été retrouvés, d'où le terme de « site/installation » utilisé au début de ce paragraphe.

Les 5 101 sites retenus ci-dessus se répartissent sur 112 des 125 communes que compte l'arrondissement de Lille (cf. tabl. 1 et fig. 1). Les 13 communes restantes n'ont aucun site recensé, mais certaines d'entre elles renferment des petits garages (inférieur à 400 m²) ou des petits DLI (inférieur à 10 m³). Une trace de cette catégorie de garages et DLI a été conservée : nom de l'exploitant, adresse du site, activité du site, capacité de DLI stocké, surface du garage et type du stockage (réservoir souterrain en fosse maçonnée, réservoir directement enfoui, ou aérien).

Les trois grandes villes de l'arrondissement (Lille, Roubaix et Tourcoing) représentent près de la moitié des sites inventoriés sur l'ensemble de l'arrondissement (2 519 sites/5 101). Ce qui est en corrélation avec la forte densité de population sur ces trois agglomérations et leur passé industriel essentiellement focalisé sur le textile. 9 communes franchissent la barre de 100 sites et 11 autres ont un nombre de sites compris entre 50 et 99. La métropole lilloise représente l'essentiel des sites recensés.

4.2. ÉTAT D'ACTIVITÉ DES SITES

À l'issue de l'inventaire, les sites sont répartis en 3 catégories (cf. tabl. 2 et fig. 2) :

- **ceux en activité** : le site est occupé par une activité industrielle relevant de la police des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- **ceux à activité terminée** : il n'y a plus d'activité industrielle sur le site, qui est donc, soit en friche, soit réutilisé pour un autre usage. Les sites partiellement en activité et partiellement réaménagés, ceux en friche, ceux partiellement réaménagés et partiellement en friche sont intégrés dans cette catégorie ;
- **ceux dont l'état d'activité est inconnu** : (rubrique « ne sait pas » dans BASIAS), le plus souvent dû à l'insuffisance des données sur la localisation du site ou à l'absence de réponse des mairies consultées.

13 communes ne possédant aucun site recensé	BERSÉE, CHEMA, ENGLOS, ENNEVELIN, ERQUINGHEM-LE-SEC, FROMELLES, LA NEUVILLE, LE MAISNIL, LOMPRET, MONCHEAUX, PERONNE-EN-MÉLANTOIS, TOURMIGNIES, WICRES
13 communes possédant 1 à 2 sites	ANSTAINING, BOURGHELLES, BOUVINES, CARNIN, COBRIEUX, DON, ESCOBECQUES, GRUSON, HANTAY, LOUVIL, MERIGNIES, RADINGHEM-EN-WEPPE, WANNEHAIN
22 communes possédant 3 à 5 sites	AUBERS, BEAUCAMPS-LIGNY, BOIS-GRENIER, CAPPELLE-EN-PÉVÈLE, GENECH, HERLIES, HERRIN, MOUCHIN, PREMESQUES, WARNETON, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CAMPHIN-EN-PÉVÈLE, HOUPLIN-ANCOISNE, LEZENNES, MONS-EN-PÉVÈLE, TRESSIN, VERLINGHEM, BERSÉE, CHÉRENG, FOREST-SUR-MARQUE, FOURNES-EN-WEPPE, MARQUILLIES
19 communes possédant 6 à 9 sites	ALLENES-LES-MARAIS, ATTICHES, ENNETIÈRES-EN-WEPPE, ILLIES, LANNOY, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS, THUMERIES, TOUFFLERS, WAHAGNIES, WILLEMS, CAPINGHEM, DEULEMONT, EMMERIN, OSTRICOURT, SALOMÉ, BAUVIN, FRELINGHIEN, VENDEVILLE
20 communes possédant 10 à 19 sites	PROVINS, SEQUEDIN, NEUVILLE-EN-FERRAIN, SANTES, TEMPLEUVE, WAVRIN, LEERS, NOYELLES-LES-SECLIN, PÉRENCHIES, ANNOEULLIN, BONDUES, ERQUINGHEM-LYS, SAINGHIN-EN-WEPPE, WERVICQ-SUD, AVELIN, LINSSELLES, PHALEMPIN, BOUSBECQUE, CYSOING, PONT-À-MARCQ
18 communes possédant 20 à 49 sites	FRETIN, HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN, QUESNOY-SUR-DEULE, BAISIEUX, TEMPLEMARS, WAMBRECHIES, LACHAPPELLE-D'ARMENTIÈRES, HEM, HOUPLINES, WATTIGNIES, GONDECOURT, RONCQ, LA BASSÉE, MONS-EN-BAROEUL, LYS-LEZ-LANNOY, MOUVAUX, COMINES, LESQUIN
11 communes possédant 50 à 99 sites	MARQUETTE-LEZ-LILLE, RONCHIN, HAUBOURDIN, LAMBERSART, LOOS, FACHES-THUMESNIL, WASQUEHAL, CROIX, SAINT-ANDRÉ, HALLUIN, VILLENEUVE-D'ASCQ
6 communes possédant 100 à 158 sites	MARCQ-EN-BAROEUL, SECLIN, WATTRELOS, LOMME, LA MADELEINE, ARMENTIÈRES
Commune possédant 407 sites	TOURCOING
Commune possédant 754 sites	ROUBAIX
Commune possédant 1358 sites	LILLE

Tabl. 1 - Répartition des 5 101 sites recensés sur les communes de l'arrondissement de Lille.

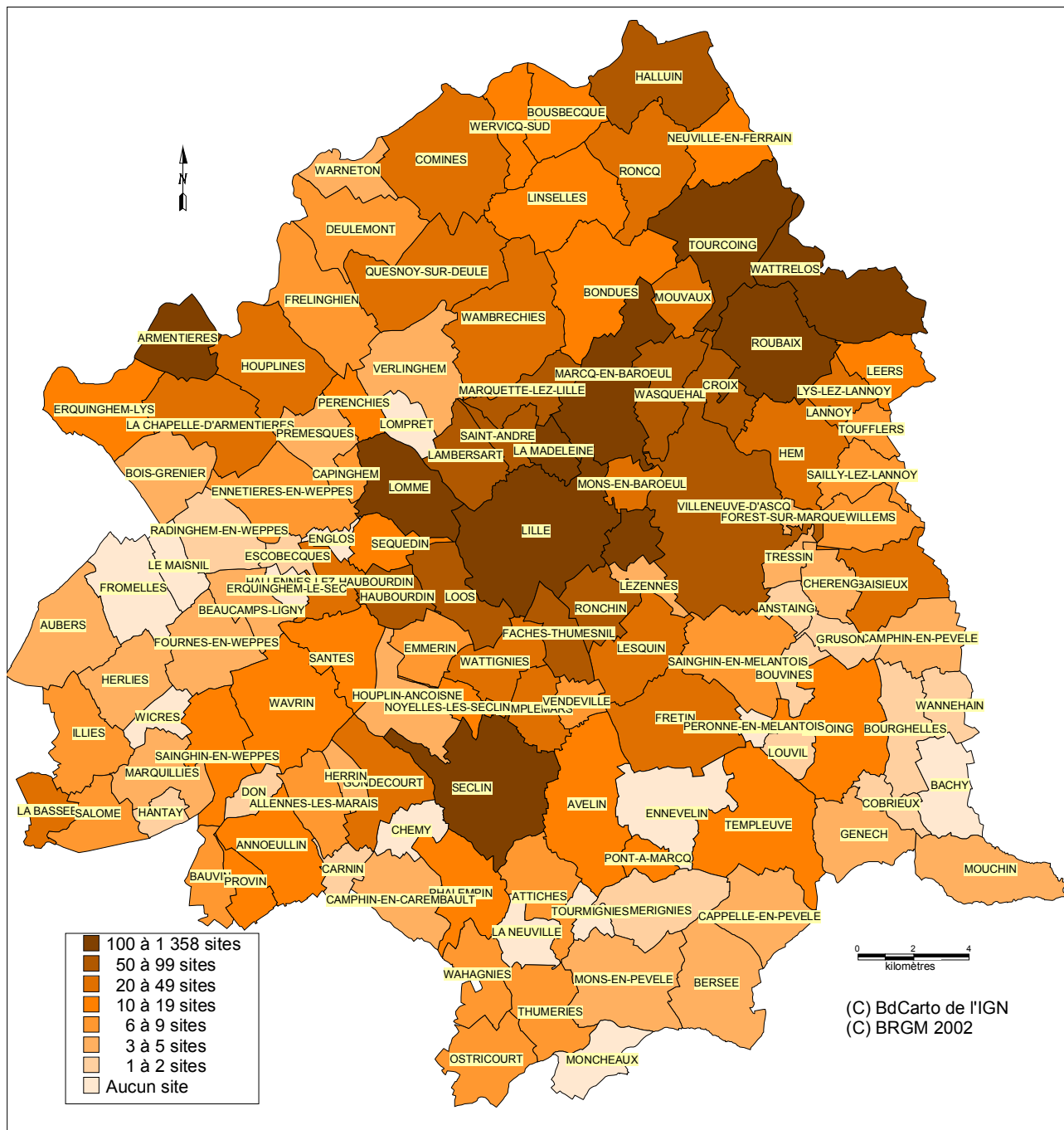


Fig. 1 - Cartographie de la répartition des 5 101 sites recensés sur les communes de l'arrondissement de Lille.

État d'activité du site	Nombre de sites
En activité	1 116
Activité terminée*	3 231
Ne sait pas	754
Total	5 101

*sites dont l'activité est terminée et partiellement réaménagés ou partiellement en friche ou sites en activité et partiellement en friche ou réaménagés.

Tabl. 2 - Nombre des sites recensés en fonction de l'état d'activité.

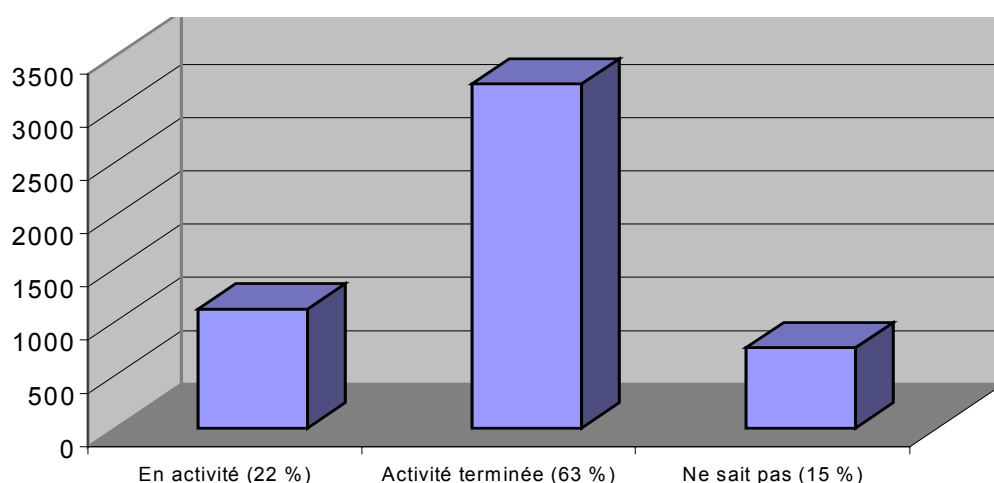


Fig. 2 - Histogramme relatif à l'état d'activité des sites recensés.

4.3. NOMBRE DES SITES LOCALISÉS ET GÉORÉFÉRENCÉS

La localisation des sites de l'inventaire s'effectue de différentes façons :

- localisation directe aux archives départementales à partir des plans présents dans les dossiers consultés ;
- localisation après consultation des mairies, des annuaires France Télécom (pages jaunes sur internet) ou des anciens annuaires Ravet-Anceau ;
- localisation par la visite de terrain.

Les sites localisés (cf. tabl. 3 et fig. 3) sont ensuite géoréférencés, en coordonnées x, y par rapport aux référentiels Lambert I nord et méridien de Paris, sous MAP INFO grâce à des fonds de cartes informatisés fournis par LMCU et par l'IGN au 1/25 000.

Sites localisés et géoréférencés	Nombre de sites
Oui	4 230
Non	872
Total	5 101

Tabl. 3 - Nombre de sites localisés et géoréférencés.

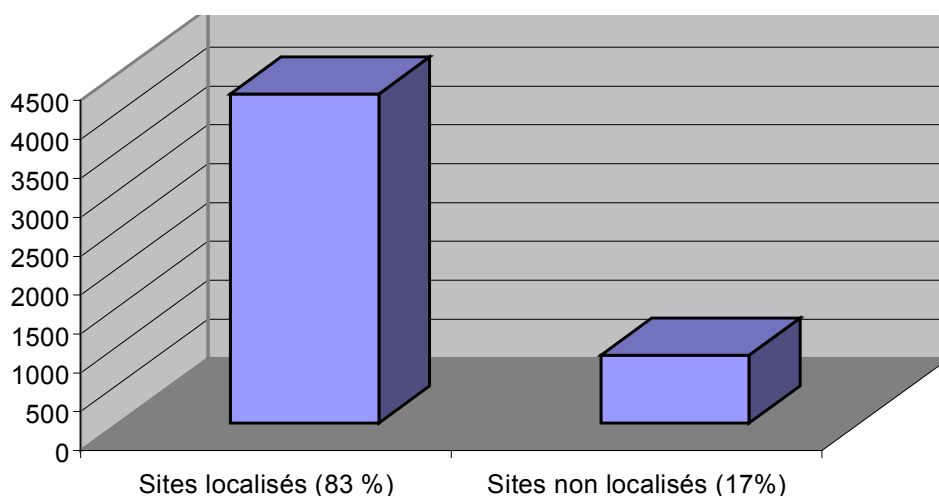


Fig. 3 - Histogramme relatif au nombre de sites recensés, localisés et géoréférencés.

4.4. RÉPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES SITES PAR CODES ET GROUPES D'ACTIVITÉS

Dans ce chapitre seront successivement présentées :

- la répartition de l'ensemble des 8 314 installations recensées (cf. § 4.3.1.) ;
- la répartition des 5 101 sites de BASIAS (cf. § 4.3.2.).

4.4.1. Répartition de l'ensemble des 8 314 installations recensées

Les activités industrielles sont identifiées par le code NAF adapté à BASIAS : code National des Activités Françaises modifié (cf. ann. 2).

Plusieurs installations ou activités différentes ont pu se succéder ou coexister sur le même site ; cela donne un nombre d'activité (code NAF) supérieur au nombre de sites. Les codes d'activité utilisés lors du recensement des diverses installations sont représentés ci-après (cf. tabl. 4 et fig. 4) :

ACTIVITÉ	code NAF	TOTAL	%
Agriculture, chasse, sylviculture	A	26	0,3%
Industrie extractive	C	4	0,0%
Industries agricoles et alimentaires	DA	84	1,0%
Industrie textile et habillement	DB	623	7,5%
Industrie du cuir et de la chaussure	DC	177	2,1%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	322	3,9%
Industrie du papier et du carton ; édition, imprimerie	DE	111	1,3%
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	DF	69	0,8%
Industrie chimique	DG	676	8,1%
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	156	1,9%
Fabrication de produits minéraux non métalliques	DI	82	1,0%
Métallurgie et travail des métaux	DJ	1 817	21,9%
Fabrication de machines et équipements	DK	152	1,8%
Fabrication, réparation d'équipements électriques	DL	65	0,8%
Fabrication de matériel de transport	DM	21	0,3%
Autres industries manufacturières	DN	97	1,2%
Production d'électricité, de gaz, d'eau et de chaleur	E	295	3,5%
Construction (Métiers de la)	F	21	0,3%
Commerce réparation automobile (ou autre)	G	1 616	19,4%
Transports, communications	I	104	1,3%
Immobilier, locations, services aux entreprises	K	8	0,1%
Santé, action sociale	N	2	0,0%
Assainissement, déchets	O	245	2,9%
Stockage de produits chimiques, boues, D,L,I,,,	Z	1 541	18,5%
TOTAL		8 314	

Tabl. 4 - Répartition des diverses familles activités recensées.

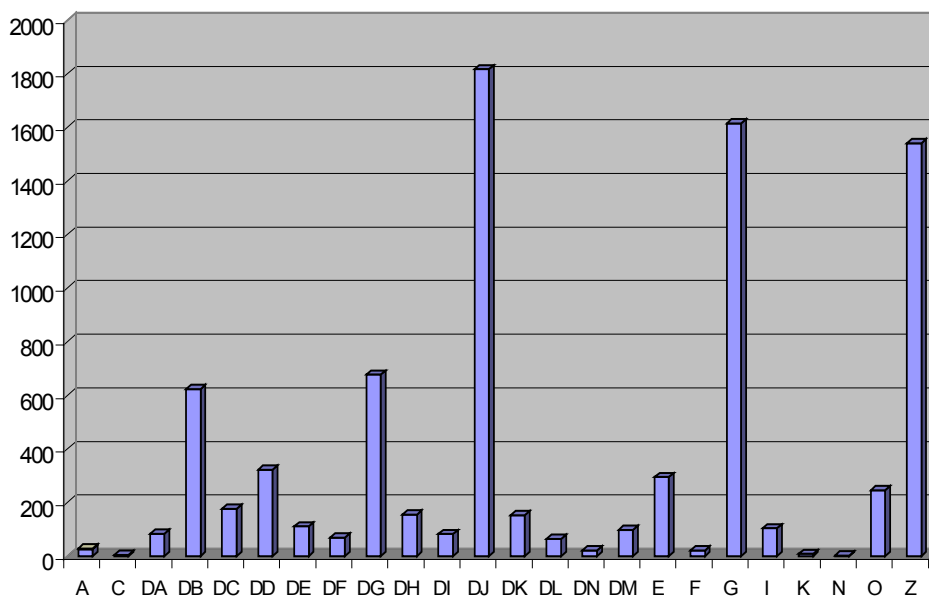


Fig. 4 - Histogramme de la répartition des diverses familles d'activités recensées.

Les activités les plus représentées des sites recensés sur l'arrondissement de Lille sont respectivement le travail des métaux et la métallurgie (DJ), les commerces et réparation automobile (G), les dépôts de liquides inflammables (Z), l'industrie chimique (DG) et l'industrie textile et habillement (DB).

4.4.2. Répartition des 5 101 sites recensés dans BASIAS

Les diverses activités sont réparties en trois groupes (cf. ann. 2), Ces groupes d'activité, appelés « groupe SEI » sont classés en fonction de leur dangerosité potentielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant :

groupe 1 > groupe 2 > groupe 3

Lorsque l'on considère les sites, on retient l'activité dont la dangerosité potentielle est la plus forte. Cependant, quelques points méritent d'être clarifiés :

- les sites ayant eu au moins une activité appartenant au groupe 1 ont été classés dans ce groupe, exception faite des DLI (voir ci-dessous) ;
- les stations-service et les dépositaires de fuel ont été systématiquement classés dans le groupe 1 puisqu'ils ont tous une capacité de stockage supérieure à 10 m³ (critère de sélection) ; la majorité de ces stockages sont souterrains (directement enfouis ou en fosse maçonnée) dans les stations-service mais sont souvent aériens (du moins en partie) chez les dépositaires de fuel ;
- les sites dont l'activité appartient au groupe 2, mais possédant un DLI supérieur à 10 m³, ont été maintenus dans ce groupe pour éviter un surnombre fictif dans le premier groupe. En revanche, les sites ayant eu une activité faisant partie du groupe 3 et un DLI supérieur à 10 m³ ont été classés dans le groupe 1 (celui de l'activité ayant permis de les retenir : cas des briqueteries, des cimenteries et des industries agro-alimentaires). Le DLI n'est une activité en soi que pour les marchands de combustibles (charbon, fuel) ou pour les dépôts d'hydrocarbures ;
- les ateliers du travail des métaux, les carrosseries/peinture et les ateliers de réparation mécanique ont été classés dans le groupe 2 ;
- les ateliers du travail du bois, sauf si le traitement du bois était mentionné (groupe 1), ont été mis en groupe 3, et donc exclus du recensement.

La majorité des 5 101 sites (cf. tabl. 5 et fig. 5) se situe dans le **groupe 1** soit **81,6 %** (4 161 sites). Les activités des **groupes 2 et 3** représentent respectivement **17,5%** (894 sites) et **0,9 %** (44 sites).

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total
En activité	930	182	4	1 116
Activité terminée*	2 590	623	18	3 231
Non renseigné	643	89	22	754
TOTAL	4 163	894	44	5 101

* sites dont l'activité est terminée et partiellement réaménagés ou partiellement en friche ou sites en activité et partiellement en friche ou réaménagés.

Tabl. 5 - Nombre de sites par groupes SEI en fonction de l'état d'activité.

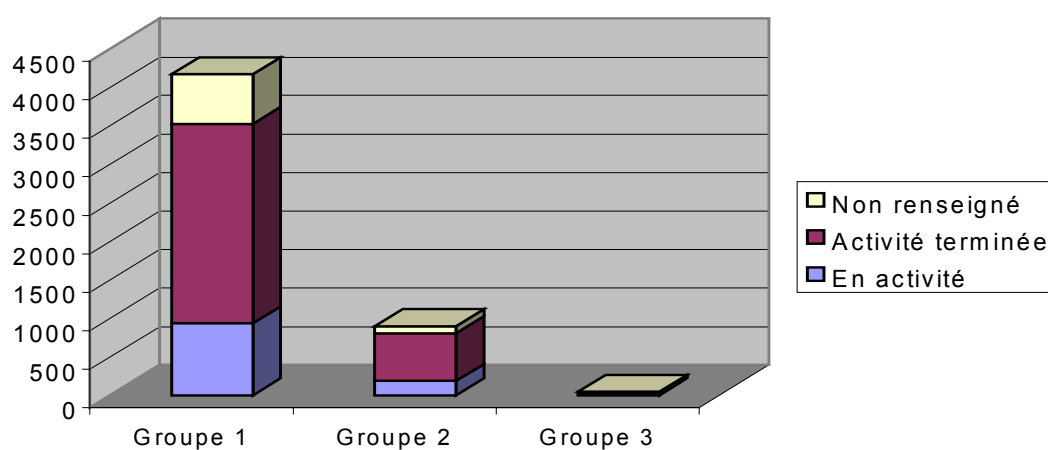


Fig. 5 - Histogramme relatif au nombre de sites par groupes d'activité SEI en fonction de l'état d'activité.

5. Mise en œuvre de la grille de tri du 17 avril 1996 proposée par le ministère de l'Environnement

5.1. LA MÉTHODE DE CLASSEMENT UTILISÉE

Le projet de note du ministère de l'Environnement DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996 distingue les activités selon trois groupes principaux. Elle préconise de soumettre tous les sites dont une activité, au moins, est du premier ou du deuxième groupe SEI, à une grille de tri composée des deux critères principaux suivants :

- le type de réaménagement suivant les usages du site ; ce critère peut être évalué selon trois niveaux d'importance : réaménagement sensible (note 4), réaménagement non sensible (note 2) et site non réaménagé (note 1) (cf. § 5.3.3) ;
- la sensibilité et la vulnérabilité des eaux ; ce critère peut être évalué selon trois niveaux d'importance : présence d'un captage AEP ou d'une zone de baignade, de pisciculture, ou de conchyliculture à proximité (note 4), aquifère vulnérable (note 3) et aquifère faiblement vulnérable (note 1) (§ 5.4.4).

Le croisement de ces deux critères permet d'aboutir au tableau 6.

		Captage AEP à proximité	Aquifère vulnérable	Aquifère peu vulnérable
	Code	4	3	1
Réaménagement sensible	4	8	7	5a
Réaménagement non sensible	2	6	5b	3
Site non réaménagé	1	5a	4	2

Tabl. 6 - Grille des diverses classes de priorités résultant du croisement des critères « sensibilité/vulnérabilité » et « type de réaménagement ».

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques pourront être envisagées prioritairement sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent des sites susceptibles d'avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté. Les priorités de réalisation de ces études doivent, en principe, se lire ainsi :

classe 8 > classe 7 > classe 6 > classe 5a

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a pas urgence, *a priori*, à étudier les sites des classes 3 et 2 qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle, ni dans un contexte hydrogéologique vulnérable.

À l'intérieur de chaque classe, un sous-classement laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

5.2. LE CHOIX DES SITES SOUMIS À LA GRILLE DE TRI

Sur les 5 101 sites recensés dans l'arrondissement de Lille, 3 231 sont des sites dont l'état d'activité est connu pour être « terminée ». Parmi ceux-ci, 48 sites ont été écartés de la suite de la démarche car uniquement du groupe 3 (nombre : 18), non localisés et/ou non renseignés sur leur réaménagement (nombre : 30), afin de retenir **3 183 sites localisés dont les anciennes activités étaient des 1^{er} et 2^e groupes et les soumettre à la grille de tri.**

5.3. LES SITES DE LA GRILLE DE TRI PAR RAPPORT AU TYPE DE RÉAMÉNAGEMENT

5.3.1. Critères d'évaluation par rapport au type de réaménagement

Cette démarche ne concerne que les sites ayant cessé toute activité, industrielle ou de service, classée ou considérée comme classée. Le type de réaménagement actuel des anciens sites est codé par un indice qui peut prendre trois valeurs (cf. ann. 3) :

- réaménagement réalisé ou projeté de type sensible..... **4**
- réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible..... **2**
- site non réaménagé (friche) et sans projet identifié..... **1**

Les réaménagements de type sensible sont les zones résidentielles, récréatives, les zones scolaires et les espaces consacrés aux soins.

Lorsqu'un ancien site industriel est déjà réaménagé, il est facile de constater le type de réaménagement (sensible ou non) lors de la visite rapide des sites, mais lorsqu'il est en friche, il faut procéder à une démarche spécifique auprès des mairies ou des DDE ou la Base de Données des Friches Industrielles (BDFI) pour obtenir l'information des divers projets de réaménagement sur ces sites.

Avant d'exposer les résultats de ce classement, il est utile de clarifier certains points :

- les garages et stations-service dont l'activité réparation est maintenue (suppression des pompes) sont classés parmi les sites toujours en activité. Il en est de même des

simples stations-service ou des simples garages devenus des centres d'équipements pour automobile. Ceux devenus des points de contrôle technique ont été considérés comme en cessation d'activité (aménagement type non sensible) ;

- les cafés, bar-tabacs, qui faisaient de la distribution d'essence et qui ont arrêté cette dernière activité (avec maintien des cuves dans certains cas) sont considérés comme réaménagés du type non sensible. Si le café sert aussi d'habitation (ce qui est souvent le cas), l'aménagement est considéré du type sensible. Il faut spécifier que cet aménagement n'est qu'une simple appellation pour pouvoir attribuer une note au site puisque la maison et l'activité actuelle ont existé en même temps que l'activité ancienne classée et qui a cessé d'exister ;
- les sites avec réaménagement du type non sensible au rez-de-chaussée et habitations aux étages du dessus sont classés parmi les sites à réaménagement sensible. La note 2 (aménagement non sensible) fut aussi attribuée aux sites devenus de simples parkings. Même si la note peut paraître exagérée comparée à un site devenu une zone d'activité, elle permet néanmoins de faire la distinction entre ces sites (aménagés tout de même) de ceux restés en friche. Les grandes friches, dont la maison de l'exploitant ou du gardien (toujours habitée) se situe bien en retrait du site, ont reçu la note 1.

Il est vrai que le choix peut parfois être discutable, mais précisons qu'il s'agit d'une simple hiérarchisation qui ne sera en aucun cas le seul élément à être pris en compte lors des futures décisions.

Par conséquent, l'usage actuel a pu être déterminé pour la quasi totalité des sites localisés (géoréférencés), certains sites recensés pour un simple générateur d'acétylène ou un simple DLI < 30 m³ n'ont pas été renseignés. Les différents types de réaménagement sont indexés selon les trois valeurs citées ci-dessus et reflétant la sensibilité de l'usage du site. Pour les sites sans projet de réaménagement, il sera nécessaire de s'informer régulièrement sur la mise en place de futurs projets. Un suivi régulier de l'évolution des sites est donc indispensable afin de pouvoir mettre à jour la grille de tri.

5.3.2. Application des critères d'évaluation aux sites recensés

Le tableau 7 et la figure 6 présentent le nombre de sites des groupes 1 et 2 selon le type et la sensibilité du nouvel usage.

	Note	1 ^{er} Groupe	2 ^e Groupe	Total
Sites localisés et renseignés soumis à la grille de tri dont :		2 566	617	3 183
- sites à réaménagement de type sensible	4	1 500	371	1 871
- sites à réaménagement de type non sensible	2	824	195	1 019
- sites en friche	1	242	51	293

Tabl. 7 - Répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de réaménagement.

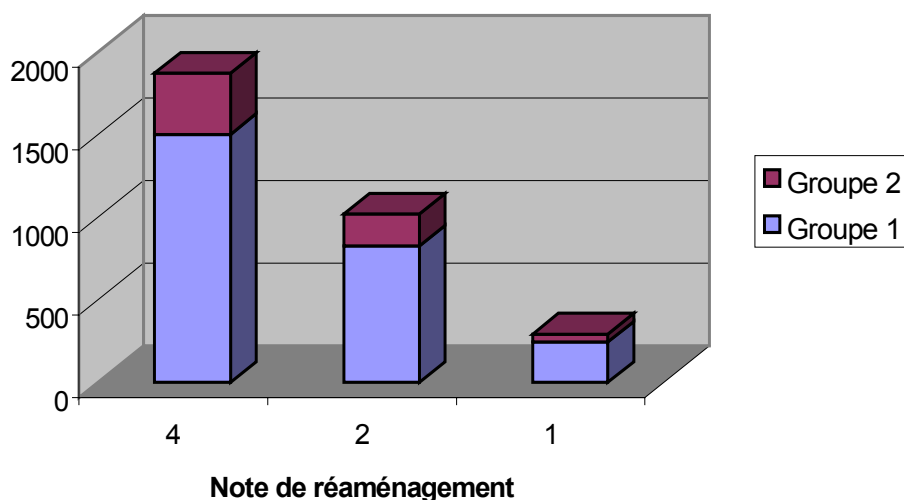


Fig. 6 - Histogramme représentant les 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de réaménagement.

Ainsi, **58,8 % des anciens sites renseignés ont été réaménagés avec un usage sensible**. Il s'agit le plus souvent de zones résidentielles situées à l'emplacement des anciens sites en milieu urbain. L'aménagement du type non sensible représente un pourcentage plus faible (32 %). Les friches industrielles sont les moins nombreuses puisqu'elles représentent 9,2 % des sites renseignés.

La figure 7 représente la répartition géographique des 3183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et l'usage actuel ou projeté de chaque site.

5.4. LES SITES DE LA GRILLE DE TRI PAR RAPPORT À LA SENSIBILITÉ OU LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX

5.4.1. Critères d'évaluation par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité

La vulnérabilité des eaux souterraines se définit par « l'ensemble des caractéristiques d'un aquifère qui détermine la plus ou moins grande facilité d'accès à ce réservoir et de propagation dans celui-ci d'une substance considérée comme indésirable ». La méthodologie à suivre pour instruire l'ensemble des critères environnementaux a été décrite antérieurement (BRGM, 1997d).

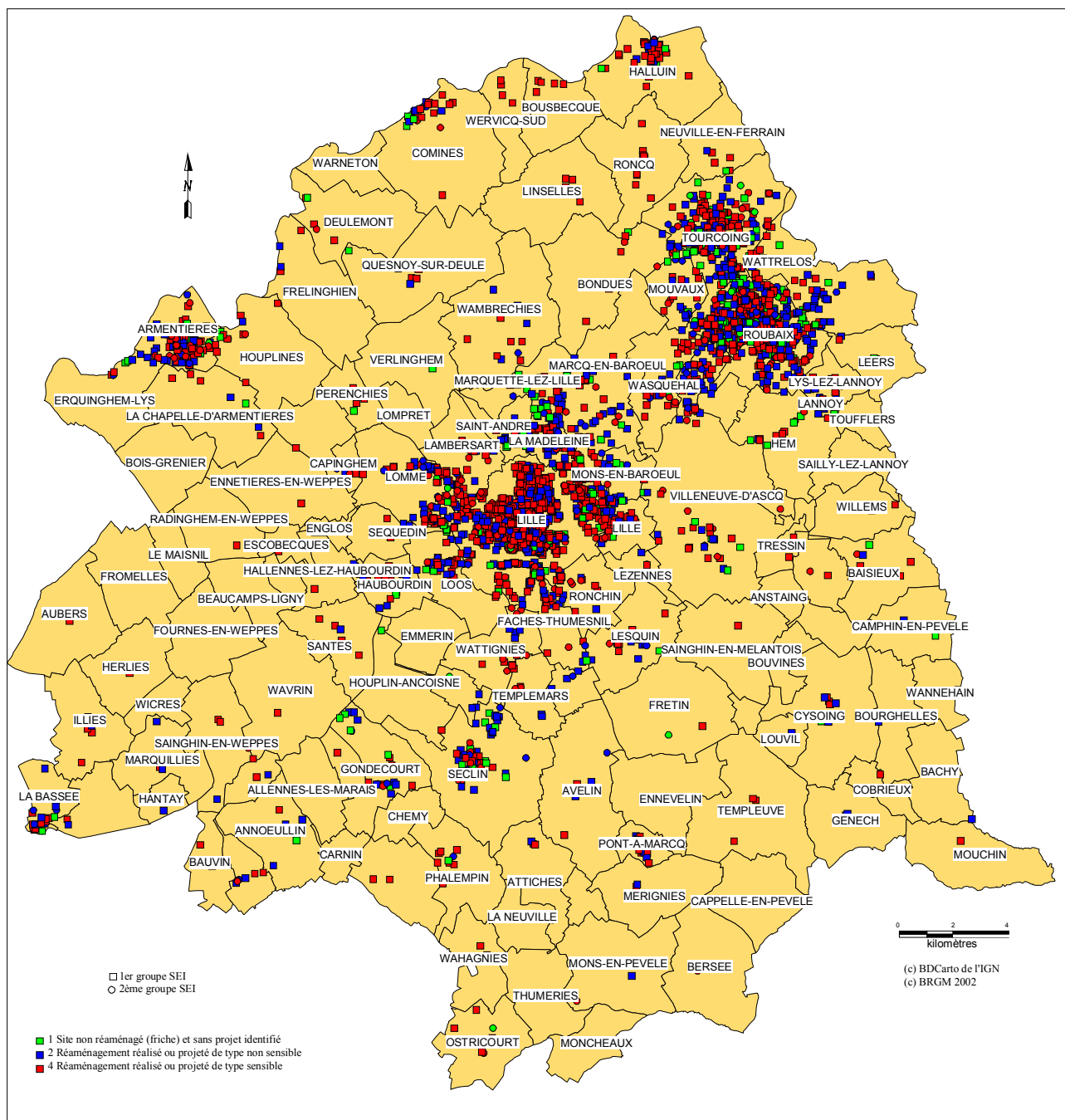


Fig. 7- Cartographie de la répartition des 3 183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et l'usage actuel ou projeté de chaque site.

La sensibilité et la vulnérabilité du milieu aquifère sont codées par un indice qui peut prendre trois valeurs selon le contexte.

- sites localisés soit dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté ; soit en amont de piscicultures, de conchylicultures, de zones de baignade. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées 4
- aquifères dans des formations vulnérables : terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvions sablo-graveleuses. Il s'agit ici de la vulnérabilité *sensu-stricto* d'un réservoir aquifère sans cible potentielle 3
- aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...) 1

5.4.2. Critères d'évaluation par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité dans l'arrondissement de Lille

• **Concernant les forages AEP dans la nappe de la craie du Sénonien** (champs captants situés dans la zone centrale et sud de l'arrondissement) et suite aux remarques faites par le comité de pilotage, après examen des rapports d'inventaire sur les arrondissements de Lens et Douai et concernant l'attribution de la note 4 à tous les sites situés à moins d'un km d'un forage d'alimentation en eau potable (en cas d'absence de périmètres de protection), la méthodologie suivie pour noter ces sites dans le cas du présent rapport est la suivante :

- a) **forages ayant des périmètres de protection rapprochés et éloignés** : la note 4 a été attribuée aux sites situés à l'intérieur du périmètre de protection éloigné. En outre, ceci a permis d'avoir une idée de l'extension de ce périmètre, elle est en moyenne de :
 - 800 à 1 000 m en amont du forage (exceptionnellement supérieure à 1 000 m),
 - 500 à 700 m en position latérale,
 - 200 à 400 m en aval du forage ;
- b) **forages dépourvus de périmètre de protection** : la note 4 a été attribuée aux sites situés à :
 - 1 000 m en amont du forage,
 - 700 m en position latérale,
 - 500 m en aval du forage.

• **Concernant les forages AEP dans la nappe du calcaire carbonifère** (champs captants situés dans la zone Roubaix-Toucoing), le toit de l'aquifère est à environ à 120 m de profondeur et est protégé par plusieurs niveaux argileux importants. Le seul risque de pollution de ces captages est une pollution directe par infiltration au niveau du

captage. C'est pourquoi dans ce cas, la note 4 a été attribuée seulement aux sites localisés à une centaine de mètres des captages en exploitation.

Cette déclinaison méthodologie a permis une notation plus rigoureuse que celle adoptée précédemment. Quant à l'attribution des notes 1 et 3, c'est la nature des différentes successions géologiques au droit du site qui impose le choix.

5.4.3. Application des critères d'évaluation aux sites recensés

Le tableau 8 et la figure 8 présentent le nombre de sites des groupes 1 et 2 selon les notes attribuées en fonction de la vulnérabilité/sensibilité des nappes et de la proximité des captages AEP :

	Note	1 ^{er} groupe	2 ^e groupe	Total
Sites localisés ayant cessé toute activité industrielle dont :		2 566	617	3 183
- sites à proximité d'un captage AEP	4	342	80	422
- sites situés sur des formations vulnérables	3	913	195	1 108
- sites situés sur des formations faiblement vulnérables	1	1 311	342	1 653

Tabl. 8 - Répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.

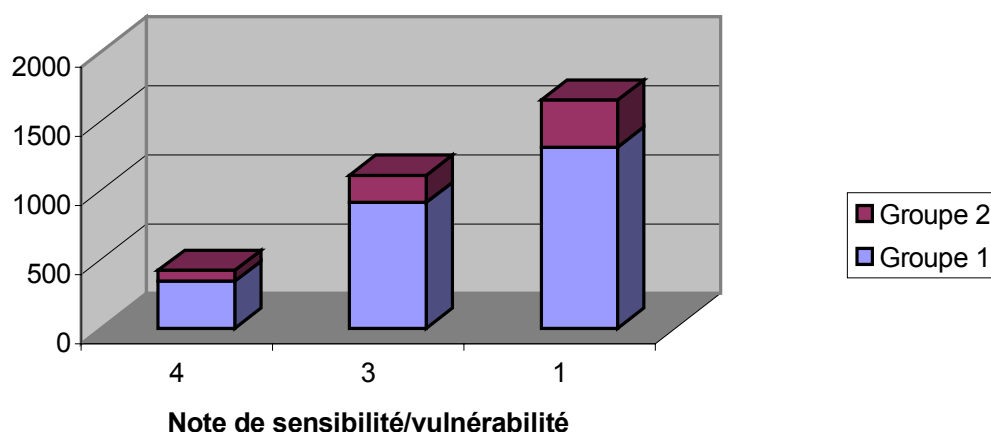


Fig. 8 - Histogramme de la répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.

La note 1, soit de faible vulnérabilité, concerne **51,9 %** des sites soumis à la grille de tri. La majorité de ces sites se situent sur les faciès argileux protecteurs Argile de Louvil et Argile des Flandres qui couvre les secteurs nord, nord-ouest et sud-est de l'arrondissement de Lille.

La note 3, soit de faible vulnérabilité, concerne **34,8 %** des sites soumis à la grille de tri. Ces sites se situent principalement dans la zone où la craie est plus ou moins protégée par des recouvrements de limons ou d'alluvions protecteurs. Cette zone se situe dans la partie centrale de l'arrondissement de Lille où la nappe de la craie est libre.

13,3 % des anciens sites recensés et localisés ont note 4, ce qui signifie la proximité d'une cible potentielle, quelle que soit la nature du sous-sol.

Sur la figure 9, sont reportées les notes attribuées en fonction de la vulnérabilité/sensibilité des nappes et de la proximité des captages AEP.

5.5. IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ

Ce critère, proposé par le ministère de l'Environnement dans une note antérieure au projet de note DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996, peut être utilisé pour hiérarchiser les sites au sein d'une même classe. Ce soin est laissé au comité de pilotage régional.

L'importance de l'activité est établie selon trois seuils :

- les activités soumises à redevance annuelle ;
- les activités soumises à autorisation ;
- les activités soumises à déclaration.

L'importance de l'activité en terme de « redevance annuelle » étant absente des archives départementales, il faudrait se procurer cette information auprès des DRIRE par une approche spécifique nécessitant du temps et donc un budget supplémentaire. Cependant, pour les sites anciens en friches ou réaménagés actuellement disparus sur lesquels doit porter la sélection, il sera difficile de distinguer ceux soumis ou non à redevance. Par conséquent, ce critère n'a pas été instruit dans les fiches.

Lors du dépouillement des archives, l'importance de l'activité apparaît au mieux, mais pas toujours, sous la forme d'un arrêté préfectoral pour les ICPE soumises à autorisation, ou sous la forme d'un accusé de réception pour les ICPE soumises à déclaration. Cette information n'étant pas toujours présente dans le fichier disponible, l'importance de l'activité a été estimée en fonction de la nomenclature actuelle des ICPE.

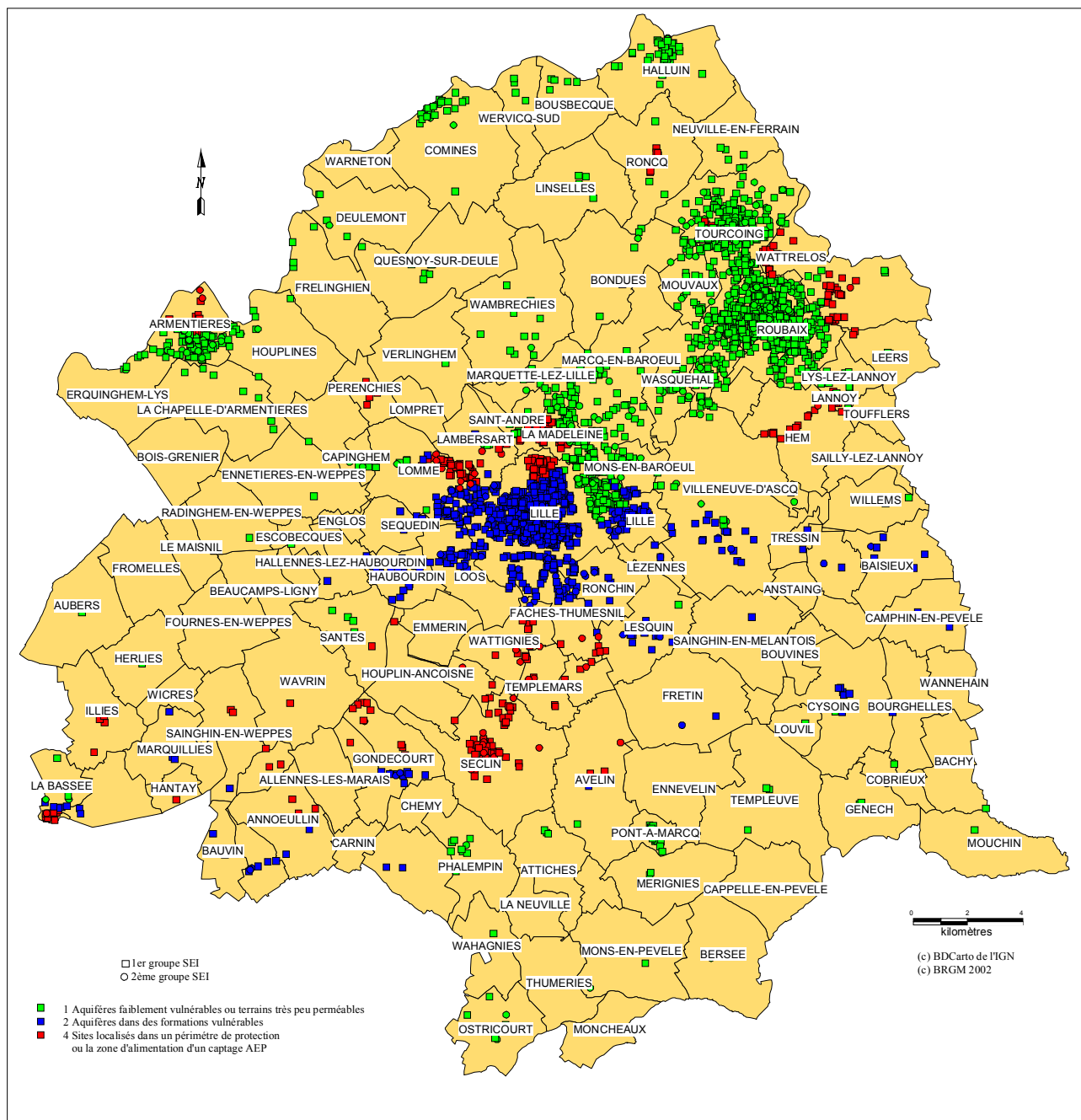


Fig. 9 - Cartographie de la répartition des 3 183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et la vulnérabilité/sensibilité des nappes ou de la proximité des captages AEP.

5.6. CONNAISSANCE D'UN ACCIDENT OU D'UNE POLLUTION

Comme pour le critère précédent, cet élément, proposé par le ministère de l'Environnement dans une note antérieure au projet de note DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996, peut être utilisé pour hiérarchiser les sites au sein d'une même classe. Ce soin est laissé au comité de Pilotage régional. Pour 117 sites inventoriés, ce type d'informations existe (accident, incendie, bombardement, pollution, etc.).

5.7. RÉSULTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GRILLE DE TRI

Cette grille de tri est élaborée grâce au croisement des deux critères sensibilité/vulnérabilité de l'aquifère et aménagement (actuel ou projeté) des sites.

Le tableau 9 et la figure 10 donnent la répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri par classes de sélection et par groupes SEI d'activités.

SITES A ACTIVITÉ TERMINÉE	Activité de groupe 1	TOTAL GROUPE 1	Activité de groupe 2	TOTAL GROUPE 2	TOTAL PAR NOTES	TOTAL GROUPES 1 ET 2
Classe 8	180	1 662	46	405	226	2 067
Classe 7	637		143		780	
Classe 6	119		26		145	
Classe 5a	726		190		916	
Classe 5b	233	276	44	52	277	328
Classe 4	43		8		51	
Classe 3	472	628	125	160	597	788
Classe 2	156		35		191	
TOTAL	2 566		617		3 183	3 183

Tabl. 9 - Répartition des 3 183 sites soumis à la grille de tri par classe de sélection.

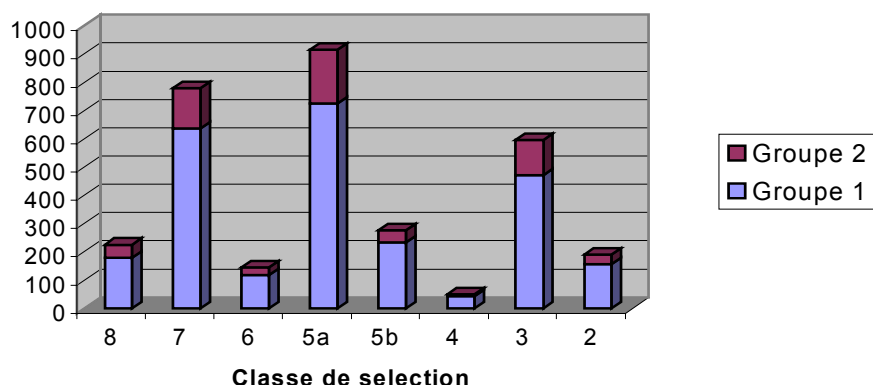


Fig. 10 - Histogramme représentant les 3 183 sites soumis à la grille de tri répartis par classe de sélection.

Les sites pouvant avoir un impact potentiel sur les personnes, via les eaux ou un usage sensible du terrain, sont à ce stade de la réflexion, ceux répartis dans les **classes 8, 7, 6, 5a, soit 2 067 sites.**

Les sites pouvant avoir un impact sur des aquifères sans cible identifiée, mais à forte vulnérabilité sont ceux des **classes 5b et 4, soit 328 sites.**

Les sites pouvant être, *a priori*, sans danger immédiat pour les personnes ou les aquifères, sont ceux en friche sans projet identifié et localisés sur des formations géologiques peu perméables ; ils sont regroupés dans les **classes 3 et 2, soit 788 sites.**

Sur la figure 11, sont reportées les classes de sélection attribuées aux sites en fonction selon la nature de l'activité (groupes SEI).

Etant donné le nombre important de sites en classes 5a à 8, le critère SEI peut être utilisé pour hiérarchiser les sites au sein d'une même classe. Comme le montre le tableau 9, seuls 405 sur les 2 067 sites appartiennent au second groupe. Par conséquent, d'autres critères de sélection devront être pris en compte afin de pouvoir effectuer cette hiérarchisation. Cela pourra être la nature de l'activité exercée, sa durée et son ancienneté, la connaissance d'un accident ou d'une pollution ou encore le statut réglementaire de l'activité.

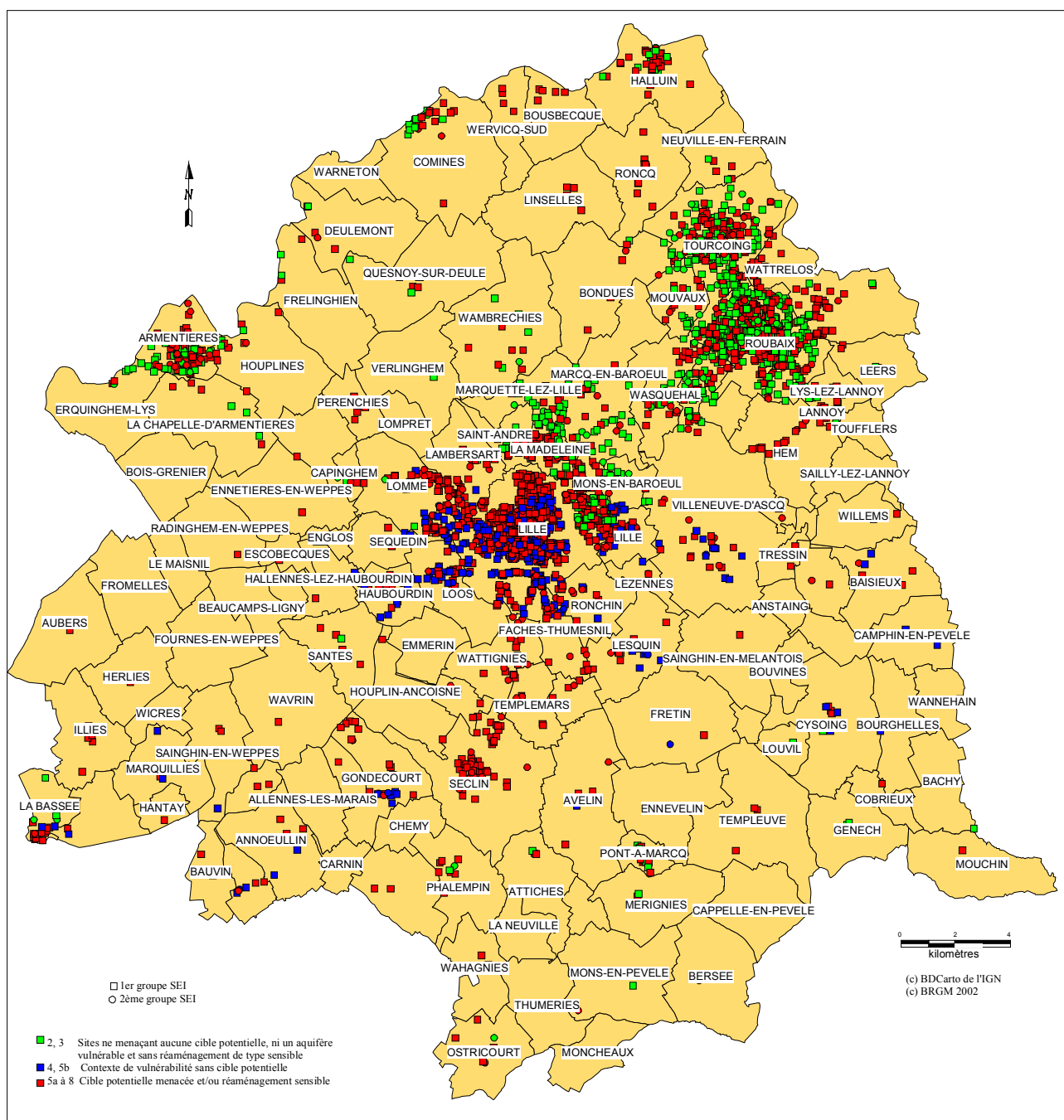


Fig. 11 - Cartographie de la répartition des 3 183 anciens sites selon la nature de l'activité (groupes SEI) et la classe du site.

6. Conclusion

6.1. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le recensement des fiches issues du dépouillement des dossiers aux archives du département du Nord a permis, après regroupement des informations par site et consultation des communes et des services déconcentrés de l'état, d'identifier **5 101** installations et/ou sites industriels saisis dans la base de données BASIAS.

Parmi ceux-ci :

- **1 116** ont encore un état d'activité industrielle (22 %) ;
- **3 231** ont un état d'activité industrielle terminée (63 %) ;
- **754** ne sont pas renseignés sur l'état d'activité actuelle (15 %).

Par ailleurs, **4 230 sites** sur les 5 101 recensés ont pu être géoréférencés par des coordonnées x et y (soit 83 %).

La grille de tri a été appliquée pour **3 183 sites** localisés, possédant des activités des groupes SEI 1 et 2, et dont l'état d'activité est terminé.

Sur la base des critères environnementaux pris en compte, ces **3 183 sites** sont répartis de la façon suivante dans les diverses classes de la grille tri :

- **2 067 sites** sont répartis dans les classes 8, 7, 6 et 5a(r) et 5a(e). Ils sont situés à proximité d'un AEP et/ou présentent un usage actuel de type sensible ;
- **328 sites** appartiennent aux classes 5b et 4. Ces sites se trouvent dans un contexte de vulnérabilité importante néanmoins sans cible connue et sans réutilisation et/ou réaménagement sensible identifié ;
- **788 sites** sont dans les classes 3 et 2. Ces sites ne menacent aucune cible potentielle connue, ni aucun aquifère vulnérable et ne présentent pas à ce jour de réutilisation et/ou réaménagement de type sensible.

Cette démarche d'inventaire appliquée à l'arrondissement de Lille permet de soumettre à la réflexion du comité de pilotage des listes de sites pouvant éventuellement générer un impact sur les personnes ou l'environnement, via la proximité d'un AEP, ou via un éventuel réaménagement de type sensible. Il faut rappeler cependant qu'à l'issue de cet inventaire, les sites recensés représentent seulement une potentialité de pollution qui, à ce stade, n'est pas démontrée.

Le comité de pilotage pourra définir, sur des critères plus spécifiquement régionaux, les sites sur lesquels des investigations complémentaires, de type diagnostic initial, seraient prioritairement à entreprendre.

Par ailleurs, l'inventaire n'est pas une fin en soi : la base de données réalisée doit être la mémoire vivante des sites industriels et nécessiterait des mises à jour par :

- la recherche de sites ou des informations manquantes,
- la saisie des changements de situation des sites recensés (cessations d'activité, réaménagements).

6.2. MOYENS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

Conformément à la demande du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au *Journal officiel* le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient en activité ou non.

À l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'applicatif informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique des sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le ministère chargé de l'environnement :

- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune ;
- fourniture à chaque mairie des fiches papier des sites de leur commune ;
- information du président du conseil général, de la chambre départementale des notaires ;
- mise sur internet des données de l'inventaire sur le site <http://basias.brgm.fr/> ;
- fourniture sur demande des fichiers à tous les organismes visés à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et les activités de service anciens : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels ;
- diffusion large, notamment auprès des associations de protection de l'environnement des documents synthétiques lorsqu'ils sont établis.

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule explicatif validé par le comité de pilotage.

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, en mairie, au service régional du BRGM et sur internet.

Les droits d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés) s'exercent auprès de la préfecture du département concerné ou du service régional du BRGM.

7. Bibliographie

- AEAP (1998) - Fichier EXCEL des captages exploités en 1998 sur les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie pour l'alimentation en eau potable, agricole et industrielle.
- BRGM (1958) - Notice de la carte géologique au 1/50 000 de Lille (feuille 14).
- BRGM (1994) - Inventaire historique des anciennes activités industrielles liées à la carbochimie, à la sidérurgie-métallurgie et à la chimie Kühlmann de la région Nord - Pas-de-Calais. Rap. BRGM R 38206, 44 p., 6 pl., 7 tabl., 2 ann.
- BRGM (1996a) - Validation sur le terrain de l'inventaire cartographique et documentaire des anciens sites industriels liés à la carbochimie, à la sidérurgie-métallurgie et à la chimie Kühlmann de la région Nord - Pas-de-Calais. Rap. BRGM R 38762, 47 p., 1fig., 1 tabl., 2 ann.
- BRGM (1996b) - Suivi des inventaires régionaux des anciens sites industriels (année 1996). Rap. BRGM R 38615, 12 p., 3 ann.
- BRGM (1997a) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région du Nord - Pas-de-Calais - Principes et méthodologie de l'inventaire historique régional. Rap. BRGM R 39783, partie A, 64 p., 1 tabl., 2 ann.
- BRGM (1997b) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais - Présentation des spécificités de la méthodologie et de l'avancement de l'inventaire dans chacun des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Rap. BRGM R 39783, partie B, 59 p., 3 tabl., 6 ann.
- BRGM (1997c) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lens. Rap. BRGM R 39783, partie C, vol. 1, 64 p., 5 fig., 6 tabl., 5 ann.
- BRGM (1997d) - Notice d'explication des divers champs de la Base de données sur les Anciens Sites Industriels et Activité de Service (BASIAS). Rap. BRGM R 39658. 94 p., 26 fig., 4 ann.
- BRGM (1998) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Douai. Rap. BRGM R 39783, partie C, vol. 2, 86 p., 7 fig., 9 tabl., 3 ann.
- Abou Akar A., Garcin C., Vinchon C. (1999) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais - Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Calais. Rap. BRGM R 40837, 98 p., 12 fig., 7 tabl., 4 ann.

- Abou Akar A., Barrois J., Decocq M., Garcin E., Houdaer S., Vinchon C. (1999) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Valenciennes. Rap. BRGM R 40838, 128 p., 9 fig., 9 tabl., 3 ann.
- Abou Akar A., Deplagne M., Jaouen M.A., Loriette A., Vinchon C., Weinmann J.M. (1999c) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer. Rap. BRGM provisoire, 95 p., 19 fig., 20 tabl., 2 ann.
- Abou Akar A., Garcin C., Vinchon C. (1999d) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais. Bilan de l'inventaire des anciens sites industriels sur la commune de Tourcoing. Rap. BRGM provisoire.
- Abou Akar A., Callier L., Garcin C., Vinchon C. (2000) - Affinage de la grille de tri BASIAS sur l'arrondissement de Valenciennes. Rap. BRGM d'avancement, 42 p., 10 fig., 6 tab., 3 ann.
- Abou Akar A., Canler C., Dhennin E., Galy S., Garcin C., Houdaer S., Mackowiak F., Malavielle P., Raillot P., Quetier S., Vinchon C., Walkowiak J. (2001) - Inventaire des anciens sites industriels dans la région Nord - Pas-de-Calais. État d'avancement de l'inventaire des anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lille. Rap. BRGM provisoire, 96 p., 9 fig., 10 tabl., 4 ann.
- Callier L., Maton D. (2001) - Perfectionnement de la sélection de sites, recensés dans BASIAS, potentiellement générateurs de risques pour la santé humaine via une atteinte des eaux et/ou un usage sensible du site - Réflexion pilote menée sur l'arrondissement de Valenciennes. Rap. BRGM/RP-51310-FR. 70 p., 6 tabl., 8 ann.
- BRGM (2000, 2001) - Banque de données du sous-sol.
- DIREN (1999) - Fonds cartographiques sur l'hydrologie et les zones naturelles de la région Nord - Pas-de-Calais.
- EPF (1997) - Base de données des friches industrielles, recensement de 1993, mis à jour en 1997.
- Guides Ravet-Anceau (de 1864 à nos jours).
- IGN (1999) - BdCarto de l'IGN.
- LMCU (2000) - Fonds cartographiques cadastrales des communes de LMCU.
- LES PAGES JAUNES (2000, 2001) - Site internet *www.pagesjaunes.fr*
- MATE (2000) - Recensement des sites et sols pollués de 1996, mise à jour en 2000 (transmises par la DRIRE - groupe de subdivisions de Lille).

ANNEXE 1

Liste des activités non retenues par le comité de pilotage Nord - Pas-de-Calais

Liste des activités non retenues

- Briqueterie flamande,
- Café - brasserie,
- Torréfaction du café,
- Abattoir (tuerie particulière),
- Distillerie de légumes,
- Dépôt d'os secs et chiffons,
- Fabrique de chicorée,
- Teillage et rouissage de lin,
- Équarrissage,
- Saurage de harengs,
- Porcherie - vacherie,
- Concassage mécanique de grains,
- Ferronnerie d'art,
- Fabrique de sièges,
- Tonnellerie,
- Moulin à huile,
- Sucrierie,
- DLI < 10 m³,
- Garage < 400 m²,
- Amidonnerie,
- Blanchisserie (atelier de repassage),
- Scierie mécanique sauf si mention particulière de traitement du bois,
- Fromagerie,
- Atelier de soudure,
- Maréchalerie,
- Extraction de charbon.

ANNEXE 2

Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité du SEI

Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité définis dans le projet de note SEI du 17 avril 1996

Remarques préliminaires (version du 10 décembre 1998)

1. SUR LE LEXIQUE « ACTIVITÉS » (CODE NAF MODIFIÉ) UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS

→ De nombreux chapitres des codes NAF originels (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 12 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF modifié associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant « activités de services collectifs ou personnels ».

→ Les activités des codes NAF modifiés retenus dans ce lexique n° 12 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

→ Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a « fabrication » ou « utilisation » d'un produit, il y a forcément « stockage ».

→ Lors des IHR, les activités des groupes 1 et 2 du SEI sont généralement retenues, ainsi que certains sites d'activités du groupe 3 dès lors qu'ils ont une installation (dépôt, stockage, DLI) qui se rapporte aux groupes précédents. Il est important de noter les différentes installations et activités d'un site pour bien appréhender son évolution.

→ À la demande de l'ANDRA, il est aussi recommandé de retenir les sites potentiellement radiologiques quel que soit le groupe SEI de l'activité générique.

2. SUR LES CORRÉLATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITÉ DÉFINIS DANS LE PROJET DE NOTE DU SEI, RELATIVE AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES SITES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC INITIAL

→ Chaque site industriel est défini par une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédé au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion « d'installation » différente de la notion « d'activité » qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiple au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes d'activité (cf. lexique n° 12) dont la quasi totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1^{er}, 2^e, ou 3^e) défini dans le projet de note SEI du 17/04/1996, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (points 1, 2 et 3).

- 1 - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, « la tannerie de l'ouest » ou « cokerie X » : dans ce cas, le code NAF à associer au site et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1, et DF23.1/groupe 1 ;
- 2 - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple « Société de tissage X » : dans ce cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel ;
- 3 - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple « Société Tartempion et fils » : dans ce cas, qui s'apparente au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celle des installations, signalées sur ce même site, qui présente le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

→ Quelques codes NAF présentés dans le lexique n° 12 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur/code E40.1d et DLI/code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels, et même dans de nombreux

immeubles non industriels. Considérer toutes ces installations en groupe 1 rendrait la méthode de tri trop peu sélective.

On pourrait donc envisager, *a priori*, de retenir les bases suivantes, lesquelles présentent cependant un biais et devront, de ce fait, être soumises à la réflexion et à l'approbation du comité de pilotage régional :

- pour les transformateurs, c'est le groupe de l'activité dominante du site concerné qui sera pris en compte. Pour les rares cas où la fonction du site est uniquement la transformation du courant à haute tension (accumulation de plusieurs transformateurs), le groupe 1 pourrait être envisagé ;
- pour les DLI présents sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par principe de précaution, pour tous les stockages $>$ ou $=$ à 10 m^3 (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage) ;
- le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service ;
- pour les DLI, quel que soient leur volume, présents sur un site dont l'activité générale est connue, c'est cette activité qui sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI (1, 2 ou 3) correspondant. Il serait alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre « produit » le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves ;
- pour les pressings de quartier, s'ils sont retenus par le comité de pilotage de l'IHR, le code d'activité à utiliser, selon le code NAF modifié, sera : O93.0.

Il faut rappeler que ces principes doivent être confirmés ou précisés par le comité de pilotage régional.

3. CHOIX DES SITES DEVANT ÊTRE SOUMIS À LA GRILLE DE TRI

→ Dans les cas où plusieurs activités se sont succédé sur un même site, le site sera retenu pour être soumis au crible de sélection si une, au moins, des activités ou installations est du groupe 1 ou du groupe 2.

Si toutes les activités et installations du site sont du groupe 3, le site ne sera pas soumis au crible de sélection, sauf intérêt particulier du comité de pilotage pour ce site ; il est donc inutile, dans ce cas, de vouloir instruire les rubriques le concernant relative aux critères environnementaux et de l'utilisation du site, dans la base BASIAS. Lorsque la localisation du site aura été préalablement établie, les données concernant cet aspect de la connaissance du site seront cependant conservées.

Menu principal du code NAF modifié

- A. **Agriculture, chasse, sylviculture**
- B. **Pêche, aquaculture**
- C. **Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argilière, gypse, sels...*)**
- D. **Industrie manufacturière**
 - DA. Industries agricoles et alimentaires
 - DB. Industries textiles et habillement (*et corde*)
 - DC. Industries du cuir et de la chaussure
 - DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 - DE. Travail du papier et carton/Édition, imprimerie
 - DF. Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires, *et sources radioactives*
 - DG. Industrie chimique
 - DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène,...*)
 - DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*Pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)
 - DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitement de surface, traitement électrolytique ; mécanique générale*)
 - DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions
 - DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques
 - DM. Fabrication de matériel de transport
 - DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs*)
- E. **Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)**
- **Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station-service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)**
 - F. Métiers de la construction
 - G. Commerces, réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)
 - I. Transports, communications (air, terre, eau)
 - K. Immobilier, locations, services aux entreprises
 - N. Santé, action sociale
 - O. Services collectifs, sociaux et personnel
 - Z. Autres activités ou installations collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
A.	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	
01.	AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES	
01.1	Culture (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
01.1g	Viticulture	3
01.2	Élevage	3
01.3	Culture et élevage associés	3
01.4	Services annexes à l'agriculture (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles → stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
01.5	Chasse	3
02.	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, SERVICES ANNEXES	3
B.	PÊCHE, AQUACULTURE	
05.0a	Pêche	3
05.0c	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	3
C.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	
CA.	EXTRACTION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	
10.	EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
10.1	Extraction et agglomération de la houille	1
10.1a	Extraction mais sans agglomération (<i>cf. 10.1b</i>) de la houille	3
10.1b	Agglomération de la houille (<i>utilisation de brai</i>)	1
10.2	Extraction et agglomération du lignite	3
10.3	Extraction et agglomération de la tourbe	3
11.	EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES	
11.1	Extraction d'hydrocarbures (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1
11.2	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue...</i>)	1
12.	EXTRACTION DE MINÉRAIS D'URANIUM	1
CB.	EXTRACTION DE PRODUITS NON ÉNERGÉTIQUES	
13.	EXTRACTION DE MINÉRAIS MÉTALLIQUES	
13.1	Extraction de minerais de fer	3
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
14.	AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
14.1	Extraction de pierres (<i>voir aussi DI.26.7</i>)	3
14.1a	Extraction de pierres pour la construction	3
14.1c	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	3
14.1e	Extraction d'ardoise	3
14.2	Extraction de sables et d'argiles	3
14.2a	Production de sables et de granulats	3
14.2c	Extraction d'argiles et de kaolin	3
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,...</i>) et d'engrais naturels (<i>phosphate, potasse</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	? (selon produit)
14.6	<i>Extraction d'amiante</i>	1
D.	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
DA.	INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
15.	INDUSTRIES ALIMENTAIRES	3
15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie <i>et des os</i> (<i>dégraissage, dépôt, équarrissage</i>)	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (cf. DF.23.2)	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bonbons, pâte, café, condiments, diététique, ...)	3
15.9	Industrie des boissons (<i>autres que jus de fruits et de légumes</i>)	3
15.9x	<i>Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs</i>	3
15.9y	<i>Production de vin, cidre et bière</i>	3
15.9z	<i>Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes</i>	3
16.	INDUSTRIE DU TABAC	3
DB.	INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT	
17.	INDUSTRIE TEXTILE	
17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textiles (<i>synthétique ou naturel</i> : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3
18.	INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES	
18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3
DC.	INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	
19.1	Apprêt et tannage des cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	3
19.3	Fabrication de chaussures	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DD.	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
20.1	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
20.1a	Sciage et rabotage du bois	3
20.1b	Imprégnation du bois (<i>fongicides, vernis, insecticides</i>)	1
20.2	Fabrication de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
20.3	Fabrication de charpentes et de menuiseries	3
20.4	Fabrication d'emballages en bois	3
20.5	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
DE.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; ÉDITION ET IMPRIMERIE	
21.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	
21.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
21.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	3
22.	ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	
22.1	Édition (livres, revues, journaux, ...)	3
22.2	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
22.3	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques : cf. 24.6 j)</i>	3
DF.	COKÉFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLÉAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES	
23.1	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
23.2	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huile minérales</i>	1
23.3	Élaboration et transformation de matières nucléaires	3
		(souhaité par l'ANDRA)
23.4	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3
		(souhaité par l'ANDRA)
DG.	INDUSTRIE CHIMIQUE	1
24.1	Industrie chimique de base	1
24.1a	Fabrication de gaz industriels	1
24.1c	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encre</i> s	1
24.1e	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
24.1j	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
24.1l	Fabrication de matières plastiques de base	1
24.1n	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
24.3	Fabrication et/ou <i>stockage</i> de peintures, vernis <i>ou solvants</i>	1
24.4	Industrie pharmaceutique <i>et laboratoire de recherche</i>	1
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables</i> (<i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i>)	1
24.6c	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, <i>résines synthétiques, gomme, mastic,</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données (<i>bandes, disques, film.</i>)	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH.	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	1
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication <i>et/ou dépôt</i> de pneus <i>neufs</i> et rechapage, ...)	1
25.2	<i>Fabrication, transformation et/ou dépôt</i> des matières plastiques (<i>PVC, polystyrène,...</i>)	1
DI.	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenterie</i> (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques <i>et de produits divers</i> en terre cuite (<i>tuilerie, poterie, briqueterie</i>)	3
26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (<i>centrale à béton, ...</i>)	3
26.6	Fabrication d'ouvrages <i>en ciment, béton</i> ou en plâtre ; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre (<i>taille, concassage, criblage, polissage</i>)	3
26.8	Fabrication <i>et préparation</i> de produits minéraux divers	3
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
26.8d	<i>Centrale d'enrobage</i> (<i>graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple</i>)	1
26.8e	<i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i>	1
26.8f	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés</i> (<i>fibrociment.</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DJ.	MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX	
27.	MÉTALLURGIE	
27.1	Sidérurgie	1
27.2	Fabrication de tubes	1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4	Production de métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1
27.4a	Production de métaux précieux	1
27.4c	Production d'aluminium	1
27.4d	Première transformation de l'aluminium	1
27.4f	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
27.4j	Production de cuivre	1
27.4k	Première transformation du cuivre	1
27.4m	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5	Fonderie	1
27.5a	Fonderie de fonte	1
27.5c	Fonderie d'acier	1
27.5e	Fonderie de métaux légers	1
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1
28.	TRAVAIL DES MÉTAUX (<i>CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES</i>)	
28.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
28.2	Fabrication de réservoirs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3	Chaudronnerie, <i>tonnellerie</i>	2
28.4	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matriçage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
28.5	Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1
28.5c	Décolletage	1
28.5d	Mécanique générale	2
28.6	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous, ...)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DK.	FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES)	
29.1	Fabrication d'équipements mécaniques (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...</i>)	2
29.3	Fabrication de machines agricoles (<i>tracteurs...</i>) et réparation	2
29.4	Fabrication de machines-outils (<i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i>)	2
29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (<i>à préciser</i>)	2
29.6	Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7	Fabrication d'appareils domestiques (<i>électriques ou non</i>)	2
DL.	FABRICATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ÉLECTRONIQUES	
30.	FABRICATION ET RÉPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	1
31.	FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES	
31.1	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6	Fabrication d'autres matériels électriques et <i>électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
32.	FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION (ÉLECTRONIQUE...)	
32.1	Fabrication de composants électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
32.2	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (<i>téléphone, radar,</i>)	2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (<i>T.V., hi-fi, caméra, ...</i>)	2
33.	FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
33.1	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	2
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	2
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	2
33.4	Fabrication de matériels optique et photographique	2
33.5	Horlogerie	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DM.	FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	
34.	INDUSTRIE AUTOMOBILE	
34.1	Construction de véhicules automobiles	2
34.2	Fabrication de carrosseries et remorques	2
34.3	Fabrication d'équipements automobiles	2
35.	FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	
35.1	Construction navale	2
35.2	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3	Construction aéronautique et spatiale	2
35.4	Fabrication de motocycles et de bicyclettes <i>et véhicules pour invalides</i>	2
35.5	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
DN.	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
36.	FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES	
36.1	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
36.2	Bijouterie <i>et monnaies métalliques</i>	3
		(souhaité par l'ANDRA)
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3
36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (crin, brosse, duvet, <i>horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...</i>)	3
		(souhaité par l'ANDRA)
37.	RÉCUPÉRATION ET RÉGÉNÉRATION	
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables (<i>ferrailleur, casse auto... </i>)	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets « vert » pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de « déchets verts » qui n'est pas contrôlée : OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues : DC19.1... </i>)	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E.	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET RÉFRIGÉRATION), D'EAU ET DE CHALEUR	
40.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR	
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	Centrale électrique thermique	1
40.1b	Centrale électrique hydraulique	3
40.1c	Centrale nucléaire	3
		(suivi par l'ANDRA)
40.1d	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), pour autres gaz industriels : cf. DG24.1a	1
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	<i>Compression, réfrigération</i>	3
41.	CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
F.	CONSTRUCTION (<i>Métiers de la</i>)	
F45.1	Préparation des sites (<i>démolition, terrassement</i>)	3
F45.1d	Forages et sondages	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F45.3	Travaux d'installation (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F45.4	Travaux de finition (<i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i>)	3
G.	COMMERCES, RÉPARATION AUTOMOBILE (<i>OU AUTRES</i>) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	
G50.1	Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	
G50.2a	<i>Garages, ateliers, mécanique et soudure</i>	2
G50.2b	<i>Carrosserie, peinture</i>	2
G50.3	Commerce d'équipement automobile	3
G50.4	Commerce et réparation de motocycle	2
G50.5	Commerce de gros, de détail, <i>desserte de carburants, (station service de toute capacité de stockage)</i>	1
G52.4	<i>Droguerie (sauf s'il y a production, fabrication de drogues → lier groupe comme DG24.n)</i>	3
I.	TRANSPORT ET COMMUNICATION (<i>PAR AIR, EAU ET TERRE</i>)	
I60	Transports terrestres	
I60.1	Transport et installations ferroviaires (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>)	2
I60.2	Transports urbains et routiers (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>)	2
I60.2c	Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3	Transports par conduites (<i>pipeline, chimioduc, ...</i>)	1
I61	Transports par eau	
I61.1	Transports maritimes et côtiers (<i>port maritime</i>)	2
I61.2	Transports fluviaux (<i>port fluvial</i>)	2
I62	Transports aériens (<i>aérodromes</i>)	1
I63	Services auxiliaires des transports	
I63.1	Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2	Gestion d'infrastructures de transport	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
K.	IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES	
K74.7	Activités <i>et entreprises</i> de nettoyage <i>et/ou de vidange</i>	1
N.	SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
N85.1	Activité pour la santé humaine	3
N85.1a	Hôpitaux et cliniques	3
N85.1k	Laboratoire d'analyses médicales	3
N85.2	Clinique vétérinaire	3
O.	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
O90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	
O90.0a	Epuration des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
O90.0b	Enlèvement et traitement des ordures ménagères (<i>décharge d'O.M. ; déchetterie</i>)	1
O90.0c	Décharge de pneus usagés	1
O90.0d	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (<i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i>)	1
O90.0e	Décharge de déchets verts	3
O90.0f	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1
O90.0g	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	1
O90.0h	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	1
O90.0i	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (<i>indépendants ou associés aux cimenteries</i>)	1
O93	Services personnels	
O93.0	Blanchisserie, teinturerie (gros, ou détail <i>lorsque les pressings de quartier sont retenus par le comité de pilotage de l'IHR</i>) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,	1
Z.	AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRIVÉES	
Z1.	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	1
Z2.	Stockage de charbon	3
Z3.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1
		si > ou = à 10 m ³
Z4.	Terrils et/ ou crassier de mines	1
Z5.	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	1
Z6.	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)	1
Z7	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication : cf. DG24.1a ou E40.2)	3

ANNEXE 3

Notations des diverses catégories d'usages/réaménagements post activités ICPE, retenues dans la grille de sélection de BASIAS

Inventaire d'anciens sites industriels sur l'arrondissement de Lille

Type d'usage ou réaménagement de l'ancien site industriel	Exemples	Note	Commentaires
Activités agricoles n'utilisant pas le sol de l'ancien site industriel	Elevage en batterie, culture sur substrat autre que le sol de l'ancien site industriel.	2	
Activités agricoles utilisant le sol de l'ancien site industriel	Elevage de plein air, culture en pleine terre (potagères, maraîchères, fruitière, ... ; voir aussi « jardin »)	4	Car si le sol de l'ancien site industriel est pollué, les cultures et/ou les élevages peuvent concentrer les pollutions dans la chaîne alimentaire et par conséquent engendrer un risque pour la santé humaine
Ateliers	Confection, artisan, scierie (Voir aussi « usines, PME, PMI, ... »)	2	
Bureaux	De l'administration publique ou de sociétés privées	2	
Casernes		4	Les casernes doivent être considérées comme de l'habitat
Cimetières		2	
Commerces et/ou marchés	Marché ou brocante directement installés sur le terrain de l'ancien site industriel (sans protection au niveau du sol)	4	
	Marché couvert, tous commerces quel que soit le type, y compris tabac, journaux, auto-école, ...	2	
Dépôts de déchets ou de matériaux, « inertes » ou pas	Site remblayé, dépôts communaux (terre végétale, gravats, ...)	2	Si le dépôt sur l'ancien site industriel relève de la réglementation des ICPE, le site doit être considéré comme étant encore en activité
Dépôt et/ou stockage	Stockage en milieu fermé (entrepôt) ou en plein air	2	Si les produits entreposés sur l'ancien site industriel relèvent de la réglementation des ICPE, le site doit être considéré comme étant encore en activité
Enseignement	Ecoles, collèges, lycées, facultés...	4	
Espace de loisirs et/ou de restauration	Centre sportif, aire de jeux, intérieur ou extérieur, plan d'eau (baignade, pêche...), centre culturel, musée, salle municipale, dancing, café, restaurant...	4	Note 4 car regroupement potentiellement important de personnes et/ou possibilité de présence d'enfants
Espace vert public ou privé	Boisé, engazonné, ... (suppose qu'un aménagement y ait été fait et un entretien)	4 ou 2	Si site non ouvert au public : note 2, site ouvert au public : note 4
Etablissement de soins	Hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres de rééducation, balnéothérapie, ...	4 ou 2	Note 4 dès lors qu'il y a hébergement des personnes, sinon 2 pour cabinets médicaux, dentaires, laboratoires d'analyses, pharmacie, imagerie médicale
Friche terrain vague	Friche herbeuse (suppose un site laissé à l'abandon sans projet connu)	1	
Habitat (même temporaire)	Individuel, collectif, avec ou sans jardin, casernes (militaires, gendarmes, pompiers, ...), hôtels, foyers, terrain de camping, terrain des gens du voyage	4	
Hangars ou bâtiments divers (hors habitation même temporaire)	Bâtiment agricole, entrepôts	2	
Jardin	Potager, public ou privé	4	
Lieux de culte		2	
Structures de transports, parkings, ateliers et services techniques urbains	Ferroviaires, routières (bermes, talus, trottoirs...), parkings souterrains ou pas, aériennes, navales	2 ou NC	Lorsqu'un ancien site industriel inventorié est réaménagé et/ou réutilisé par une activité de cette rubrique, par exemple, atelier d'entretien, déserte de carburants, ..., le réaménagement est noté 2 si le comité de pilotage veut noter les sites considérés encore « en activité », Si le site est considéré « en activité », il n'est pas concerné par la notation du réaménagement (NC)

Type d'usage ou réaménagement de l'ancien site industriel	Exemples	Note	Commentaires
Usine, entreprise, PME, PMI, ...	Confection, artisan, scierie, ...	2 ou NC	Lorsqu'un ancien site industriel inventorié est réaménagé et/ou réutilisé par une activité de type industriel, le réaménagement est noté 2 quel que soit le groupe SEI des nouvelles activités si le comité de pilotage veut noter les sites considérés encore « en activité ». Si le site est considéré « en activité », il n'est pas concerné par la notation du réaménagement (NC)
N.B. : chantier		?	Terme à proscrire car un chantier est un projet en cours de réalisation, lequel doit impérativement être identifié . La note dépendra de la nature du projet
N.B. : site réhabilité		?	Terme à proscrire car dans ce cas le type de réhabilitation doit être impérativement identifié . La note dépendra de la nature de la réhabilitation

